



30/04/2020

# BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

Lutte contre le Coronavirus

**26,5 millions de masques de protection arrivés hier**

Le Chef de l'Etat a présidé, hier, le douzième Conseil des ministres de l'année. La bataille contre le Covid-19 et la protection de la forêt étaient au centre de cette rencontre hebdomadaire.



## Lutte contre le Coronavirus

# 26,5 millions de masques de protection arrivés hier

Le Chef de l'Etat a présidé, hier, le douzième Conseil des ministres de l'année. La bataille contre le Covid-19 et la protection de la forêt étaient au centre de cette rencontre hebdomadaire.

L'Etat de Côte d'Ivoire a réceptionné, ce mercredi, 26,5 millions de masques de protection. C'est ce qu'a indiqué hier, à la salle des Pasperdus de la Présidence, le ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, porte-parole du gouvernement, lors de son point presse qui sanctionne chaque Conseil des ministres. "Au titre du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, le Conseil a entendu un point sur la situation concernant l'arrivage de masque de protection dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. C'est ainsi que le Conseil a été informé que depuis ce matin, 26,5 millions de masques ont été reçus. Nous restons attendre pour le lundi 20 autres millions de masques. Après cela, nous allons rentrer dans un rythme soutenu de 2 millions de masques qui se feront de manière régulière", a indiqué le porte-parole du gouvernement. Il a fait savoir aussi que la production locale de masques se renforce avec de nouveaux acteurs privés qui s'engagent. La distribution des masques démarra la semaine prochaine. Le gouvernement s'appuiera, pour la circonstance, sur les maires. Dans son point, le porte-parole du gouvernement a également indiqué que les primes destinées à ceux qui sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie ont commencé à être payées. Toujours dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, il est prévu une réunion du Conseil national de sécurité le 7 mai pour analyser la situation. Le Conseil a aussi entendu puis adopté une communication relative à la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire et du plan de riposte économique, social et humanitaire.



Le gouvernement entend mettre tout en œuvre pour mettre fin à la crise sanitaire en Côte d'Ivoire. (PHOTO: PRÉSIDENTE)

Compte tenu du nombre croissant de personnes contaminées par le Covid-19, le gouvernement a décidé de maintenir et de renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge des malades prévu au Plan de riposte. Ainsi, l'état d'urgence instauré depuis le 23 mars est maintenu et prorogé jusqu'au 15 mai. De même que les mesures barrières induites. La stratégie d'isolement du Grand Abidjan, de détection précoce des malades avec des tests ciblés systématiques sur la population à risque et le suivi des contacts est en

cours de consolidation avec la réalisation de nouveaux sites de prélèvement et de sites de soins. Ce dispositif devrait permettre de contenir la pandémie à Abidjan, de relever significativement le taux de guérison et de rompre la chaîne de contamination. Le porte-parole du gouvernement a aussi informé de ce que le Conseil a décidé du plafonnement des prix de certains produits de grande consommation. Cette mesure, a fait savoir le ministre Sidi Touré, "vise à lutter contre les pratiques spéculatives induites par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Ainsi, après avis favorable de la commission de la concurrence, ce décret fixe, pour une période de trois mois, des prix plafonds pour certaines denrées de première nécessité à savoir le riz, le sucre, l'huile de table, la tomate concentrée et la viande. Toutefois, les commerçants sont autorisés, conformément au principe de la libre concurrence, de pratiquer des prix en deçà des prix maxima fixés". La rencontre d'hier a permis aussi au gouvernement de décider du rapatriement de certains Ivoiriens. "Le Conseil a adopté une communication relative au rapatriement des Ivoiriens retenus à l'extérieur, suite à la fermeture des frontières consécutives au Covid-19. Le Conseil a instruit le ministre des Affaires étrangères et l'ensemble des mi-

nistres concernés à l'effet de prendre les dispositions diligentes en vue de procéder

au rapatriement des compatriotes retenus à l'extérieur du pays consécutivement au

déclenchement du plan de riposte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19. Cette opération concerne les nationaux Ivoiriens se trouvant au Cameroun, au Sénégal, au Maroc et en Tunisie, détenteurs de titres de transport acquis avant la fermeture des frontières et prêts à se soumettre aux mesures sanitaires en vigueur dans notre pays", a indiqué Sidi Touré. Il a aussi été question, hier, de préservation de la forêt. Le Conseil a adopté un décret fixant les conditions de déboisement et de défrichement dans le domaine forestier national. Il soumet, en cohérence avec la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, le déboisement ou le défrichement à l'autorisation préalable de l'administration forestière en vue de préserver durablement le patrimoine national forestier résiduel. Toutefois, l'autorisation de déboisement ou de défrichement de forêt est assujettie au maintien d'au

moins 30% d'état boisé de la superficie concernée. Le Conseil a aussi adopté un autre décret qui définit les modalités de protection des forêts sacrées. Il vise, selon le ministre de la Communication et des Médias, "à protéger toutes ces forêts naturelles d'environ 44 000 hectares, qui, par la force des us et coutumes, demeurent relativement bien conservées des phénomènes de déforestation. Il interdit, à cet effet, dans les forêts sacrées toute activité de déboisement ou de défrichement qui constitue le prélèvement illicite de bois, les activités agricoles et minières ainsi que les feux de brousse. Il soumet, en outre, à autorisation préalable des communautés rurales concernées, les activités de recherche scientifique ainsi que le prélèvement et le ramassage de fruits et de produits forestiers ligneux dans les forêts sacrées".

ÉTIENNE ABOUA

## Aka Aouélé réceptionne les masques



Le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique a assisté au déchargement du matériel, en présence de ses collaborateurs de la Nouvelle pharmacie de la santé publique. (PHOTOS: SÉBASTIEN KOUASSI)



le Premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, l'a annoncé à diverses occasions : le gouvernement devait recevoir, en vue de limiter la propagation du coronavirus, un stock de 138 millions de masques pour protéger les populations. Cet engagement se concrétise progressivement depuis hier, avec la réception par le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, le Dr Eugène Aka Aouélé, sur le tarmac de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny, d'une première partie de ce stock de masques en provenance de Chine. D'une quantité totale

de 26,5 millions, le stock est estimé à 5,035 milliards de FCfa, à raison de 190 FCfa par masque. Cet important lot remis en présence de plusieurs responsables des structures sanitaires dont le gestionnaire du stock, c'est-à-dire le directeur général de la Nouvelle pharmacie de la santé publique (Npsp), n'est que le début d'une série. "Après ce lot, nous recevrons dans la semaine du 4 au 9 mai un autre lot de 20 millions de masque", informe Dr Aka Aouélé. Qui précise qu'il en sera ainsi à partir de cette date parce que la Côte d'Ivoire recevra des

arrivages réguliers jusqu'à ce qu'elle atteigne « la première partie de la commande qui est estimée à 131 millions de masques ». Le ministre de la Santé a saisi l'occasion pour informer l'opinion nationale et internationale que la Côte d'Ivoire est « gérée avec beaucoup de sérieux. Et que lorsque le Président de la République fait une promesse, il la réalise ». Pour le Professeur Ange Désiré Yapi, Directeur de la Npsp-ci, c'est une commande importante en termes de budget pour le bien-être des populations ivoiriennes. Il a à juste-titre salué le Chef de

l'État Alassane Ouattara et le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly pour la confiance placée en la Npsp-ci pour la réception et le stockage de ces masques. Il a rassuré les populations et le gouvernement que sur la base des orientations et conformément aux dispositions qui seront prises par les autorités du pays, la distribution des produits et des masques se fera en toute sérénité. Il n'a pas manqué de saluer également la Chine, en ces temps de crise sanitaire mondiale, donc de rareté de ce produit, qui a pu fournir les masques.

HERVE ADOU

# L'état d'urgence prorogé jusqu'au 15 mai

Le mercredi 29 avril 2020, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h15, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat. L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

- A/- Mesures Générales
- Projets de décrets
- B/- Mesures Individuelles
- C/- Communications
- D/- Divers

## A/- MESURES GENERALES

**PROJETS DE DECRETS**  
 Au titre du Ministère d'Etat, Ministère de la Défense, en liaison avec le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère des Transports;

Le Conseil a adopté un décret portant prorogation de l'état d'urgence.

Ce décret, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de riposte à la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, proroge l'état d'urgence déclaré le 23



Le gouvernement maintient l'alerte pour maîtriser le plus rapidement possible la pandémie. (PHOTOS:DR)

mars 2020 sur l'ensemble du territoire national, pour une nouvelle période allant du 1er au 15 mai 2020.

**Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du**

**Développement Rural, le Ministère des Mines et de la Géologie et le Ministère de l'Environnement et du**

**Développement Durable;**  
 Le Conseil a adopté un décret fixant les conditions de déboisement et de défrichement dans le domaine forestier national.

Ce décret soumet, en cohérence avec la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, le déboisement ou le défrichement à l'autorisation préalable de l'administration forestière, en vue de préserver durablement le patrimoine national forestier résiduel. Toutefois, l'autorisation de déboisement ou de défrichement de forêt est assujettie au maintien d'au moins 30% d'état boisé de la superficie concernée.

**Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et le Ministère de la Culture et de la Francophonie;**

Le Conseil a adopté un décret définissant les modalités de protection des forêts sacrées. Ce décret vise à protéger toutes ces forêts naturelles d'environ 44 000 hectares, qui par la force des us et coutumes demeurent relativement bien préservées, des phénomènes de déforestation. A cet effet, il interdit dans les forêts sacrées, toute activité de déboisement ou de défrichement que constitue le prélèvement illicite de

bois, les activités agricoles et minières, ainsi que les feux de brousse. En outre, il soumet à autorisation préalable des communautés rurales concernées, les activités de recherche scientifique, ainsi que le prélèvement et le ramassage de fruits et de produits forestiers ligneux dans les forêts sacrées.

**Au titre du Ministère des Eaux et Forêts, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme;**  
 Le Conseil a adopté un décret définissant les limites de la forêt classée d'Anguedou. Ce décret distrait de l'emprise de cette forêt classée, les sites concernés par des projets de haute portée socio-économique.

Il porte la nouvelle superficie de la forêt classée d'Anguedou à 8 501 hectares et 49 ares.

**Au titre du Ministère du Commerce et de l'Industrie, en liaison avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques;**

Le Conseil a adopté un décret portant plafonnement des prix de certains produits

SUITE PAGE 4



Des mesures ont été prises pour préserver les forêts sacrées.

SUITE DE LA PAGE 3

de grande consommation. Cette mesure vise à lutter contre les pratiques spéculatives nées du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Ainsi, après avis favorable de la Commission de la Concurrence, ce décret fixe, pour une période de trois mois, des prix plafonds pour certaines denrées de première nécessité, à savoir le riz, le sucre, l'huile de table, la tomate concentrée et la viande. Toutefois, les commerçants sont autorisés, conformément au principe de la libre concurrence, à pratiquer des prix en deçà des prix maxima fixés.

**B/- MESURES INDIVIDUELLES**

**Au titre du Ministère des Transports :**

Le Conseil a adopté un décret portant nomination de Monsieur Abel GBAKAYOKO DJORE en qualité de Représentant du Président de la République au Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique (SODEXAM) en remplacement de Monsieur Martin KOHEMUN GBANDA.

**Au titre du Ministère des Affaires Etrangères ;**

Le Conseil a donné son accord en vue de la nomination de Monsieur Ali Yousef Obaid Jasm Alnuaimi, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'Etat des Emirats Arabes Unis près la République de Côte d'Ivoire, avec résidence à Abidjan.

**C/- COMMUNICATIONS**

**Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère des Transports, le Ministère de l'Economie et des**



Sidi Tiémoko Touré, porte-parole du gouvernement.

**Finances, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat :**

Le Conseil a adopté une communication relative au rapatriement des Ivoiriens retenus à l'extérieur, suite à la fermeture des frontières consécutive au COVID-19. Le Conseil a instruit le Ministre des Affaires Etrangères et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre les dispositions diligentes en vue de procéder au rapatriement des compatriotes retenus à l'extérieur du pays consécutivement au déclenchement du plan de riposte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19. Cette opération concerne les nationaux Ivoiriens se trouvant au Cameroun, au Sénégal, au Maroc et en Tunisie, détenteurs de titres de transport acquis avant la fermeture des frontières et prêts à se soumettre aux mesures sanitaires en vigueur dans notre pays.

**Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre du plan de riposte économique, sociale et humanitaire. Compte tenu du nombre croissant de personnes contaminées par le coronavirus 2019, le Conseil a décidé de maintenir et de renforcer le dispositif opérationnel de prévention et de prise en charge des malades prévu au Plan de riposte. Ainsi, l'état d'urgence instauré depuis le 23 mars 2020 est maintenu et prorogé de même que les mesures barrières induites. La stratégie d'isolement du Grand Abidjan, de détection précoce des malades, à travers des tests systématiques ciblés sur la population à risque et le suivi des contacts,

est en cours de consolidation avec la réalisation de nouveaux sites de prélèvement et de sites de soins. Ce dispositif devrait permettre de contenir la pandémie à Abidjan, de relever significativement le taux de guérison et de rompre la chaîne de contamination.

**Au titre du Ministère des Mines et de la Géologie ;**

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan 2019 et aux perspectives 2020 du secteur minier (hors produits pétroliers et gaziers). Au cours de l'année 2019, 17 permis de recherche minière ont été attribués et 27 permis de recherche, arrivés à terme, ont été retirés du cadastre minier, portant à 168, le nombre de permis actifs au 31 décembre 2019, contre 178 en 2018. La production industrielle de l'or, objet de 86,90% des permis de recherche attribués, est de 32,478 tonnes et celle de la petite mine de 90,657 kilogrammes, soit une production globale de 32,568 tonnes en 2019, contre 24,488 tonnes en 2018, soit une hausse

de 33%. Cette hausse de la production d'or est due à l'accroissement de la capacité de production du complexe minier Ity-Daapleu, au renforcement des mesures de contrôle des exploitations minières, ainsi qu'à la répression de l'orpaillage illicite. La production de métaux de base issue de quatre (04) mines de manganèse et de la mine de nickel latéritique de Biankouma-Touba s'élève à 1,2 million de tonnes pour le manganèse, contre 797 911 tonnes en 2018, soit une hausse de 48,11% et pour le nickel à 660 144 tonnes en 2019, contre 889 585 tonnes en 2018, soit une baisse de 25,79%.

Relativement à l'exploitation de substances de carrière, le volume de matériaux concassés produit au cours de l'année 2019 s'élève à 10 millions de tonnes et à 2 millions de mètres cube de matériaux meubles pour 13 autorisations en cours de validité. Ainsi, au 31 décembre 2019, les sociétés d'exploitation du secteur minier ont généré un chiffre d'affaires de 761,995 milliards de francs CFA contre

582,298 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 30,86% pour 136,346 milliards de francs CFA d'investissements et 13 993 emplois directs créés. Les recettes fiscales induites s'établissent à 94,562 milliards de francs CFA contre 65,841 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 43,62% à fin 2019.

Pour l'année 2020, les prévisions annoncent la poursuite de la tendance haussière de la production minière avec le développement du secteur de la petite mine et l'entrée en production de la mine de bauxite de Bénédin dans le département de Bongouanou.

**D- DIVERS**

Le Conseil a été informé de la tenue du prochain Conseil National de Sécurité le jeudi 07 mai 2020.

Fait à Abidjan, le 29 avril 2020

**SIDI TIÉMOKO TOURE**

Ministre de la Communication et des Médias, Porte-parole du Gouvernement  
porteparolat@communication.gouv.ci

**Cour africaine des droits de l'homme et des peuples  
La Côte d'Ivoire retire la déclaration de compétence de la Cadhp**

Le gouvernement a décidé, hier, de retirer la déclaration de compétence de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Cadhp). L'information a été donnée par le porte-parole du gouvernement, Sidi Tiémoko Touré, ministre de la Communication et des Médias, dans un communiqué. "Le gouvernement ivoirien a décidé, le mardi 28 avril 2020, de retirer la déclaration de compétence prévue au protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qu'il a émise le 19 juin 2013, en application de l'article 34 alinéa 6 dudit protocole", a-t-il indiqué.

Cette décision, a-t-il dit, est prise "sans préjudice de l'engagement du gouvernement à demeurer partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi qu'à son protocole additionnel relatif à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples". A en croire le porte-parole du gouvernement, cette décision "fait suite aux graves et intolérables agissements que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples s'est autorisés dans ses actions et qui non seulement portent atteinte à la souveraineté de l'Etat de Côte d'Ivoire, à l'autorité et au fonctionnement de la justice. Mais sont également de nature à entraîner une grave perturbation de l'ordre juridique interne des Etats et à



Ally Coulibaly et Aimée Zébeyoux ont fait des précisions.



saper les bases de l'Etat de droit par l'instauration d'une véritable insécurité juridique." Selon le ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, ministre par intérim des Affaires étrangères, Ally Coulibaly et la secrétaire d'Etat chargée des Droits de l'homme, Aimée Zébeyoux, personnes-ressources qui ont assisté le porte-parole du gouvernement sur ce dossier, dorénavant, plus aucun citoyen ou organisation quelconque ne peut saisir la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Le protocole portant création de la Cour africaine des droits de l'homme a été adopté le 10 juin 1998. A ce jour, il a été ratifié par 30 Etats sur les 55

qui compte l'Union africaine. Sur les 10 Etats qui ont fait une déclaration en vertu de l'article alinéa 6 dudit protocole, trois ont déjà procédé au retrait de leur déclaration. Ce sont le Bénin, le Rwanda et la Tanzanie. Dans un arrêt rendu le 22 avril, la Cadhp avait ordonné au gouvernement, alors qu'une audience contre Guillaume Soro avait été programmée, de surseoir au mandat d'arrêt lancé à son encontre, après une requête introduite par le camp de l'ancien président de l'Assemblée nationale. Des observateurs avaient qualifié de "dangereuse" cette immixtion de la Cadhp. La conséquence est là.

ÉTIENNE ABOUA

**COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT**

Le Gouvernement ivoirien a décidé, le mardi 28 avril 2020, de retirer la déclaration de compétence prévue au protocole relatif à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qu'il a émise le 19 juin 2013, en application de l'article 34 alinéa 6 dudit protocole. Cette décision est prise sans préjudice de l'engagement du Gouvernement à demeurer partie à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ainsi qu'à son Protocole additionnel relatif à la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples. Elle fait suite aux graves et intolérables agissements

que la Cour Africaine des droits de l'homme et des peuples s'est autorisés, dans ses actions, et qui non seulement portent atteinte à la souveraineté de l'Etat de Côte d'Ivoire, à l'autorité et au fonctionnement de la justice, mais sont également de nature à entraîner une grave perturbation de l'ordre juridique interne des Etats et à saper les bases de l'Etat de droit, par l'instauration d'une véritable insécurité juridique. Le Gouvernement rappelle que le Protocole portant création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et

des Peuples, adopté le 10 juin 1998, a été ratifié, à ce jour, par trente (30) Etats sur les cinquante-cinq (55) que compte l'Union Africaine. Sur les dix (10) Etats qui ont fait une déclaration en vertu de l'article 34 alinéa 6 dudit Protocole, depuis son entrée en vigueur, trois (03) ont déjà procédé au retrait de leur déclaration.

FAIT À ABIDJAN, LE MERCREDI 29 AVRIL 2020

**SIDI TIÉMOKO TOURE**  
MINISTRE DE LA COMMUNICATION ET DES MÉDIAS,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

8

**Eratemité-Matin Nation**

Du jeudi 30 avril au dimanche 3 mai 2020

Roxane Kouadio, directrice de l'Observatoire du service public (Osep) :

**“L'Osep aide les usagers-clients à avoir toutes les informations sur le Covid-19 et l'administration publique”**

Considéré comme la courroie de transmission entre les usagers et l'administration publique, l'Observatoire du service public veut prendre sa place dans cette lutte contre le coronavirus.

**L'actualité est dominée par la crise sanitaire du coronavirus qui accroît la demande des populations vis-à-vis de l'Etat. Quelles sont les dispositions que vous avez prises pour faire face à cette situation ?**

L'Osep est un organe de veille permanent que le gouvernement a mis en place. C'est une structure qui est rattachée au ministère de la Modernisation de l'Administration et de l'innovation du service public qui a pour premier responsable Dr Raymonde Goudou Coffie. C'est une structure transversale ; elle travaille avec tous les ministères. De ce point de vue, l'Osep a plusieurs canaux de saisine. A savoir le call center, le mail, le courrier physique et puis le portail du citoyen qu'on a appelé « Milie ». Tous ces canaux de saisine fonctionnent 24h/24 et 7 jours/7. On a mis l'accent sur le Portail du Citoyen qui devient un peu le canal officiel de recueil des requêtes et préoccupations des usagers. Donc l'usager saisit l'OSEP soit par call center, soit par mail, soit par le Portail du Citoyen : [www.milie.ci](http://www.milie.ci). L'Osep réceptionne cette préoccupation, analyse la recevabilité de la requête, et si elle est recevable, on l'ache-



mine vers le ministère technique concerné. Ce ministère technique a un temps de réponse qui varie entre 24h et plus. Une fois la réponse reçue, nous la transmettons à l'usager qui apprécie. Tout le monde peut saisir l'Osep, tous ceux qui ont un intérêt

avec l'administration peuvent nous saisir, car l'Osep est la courroie de transmission entre l'usager et l'administration publique.

Ainsi, face à cette pandémie, l'Osep a pris plusieurs dispositions. Nous travaillons 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour

orienter les usagers, leur donner l'information vraie surtout et répondre véritablement à leurs préoccupations. Nous recevons plusieurs demandes d'informations de toutes sortes. Par exemple, en cette période de crise sanitaire, nous sommes en liaison avec le ministère technique, le ministère de la Santé, pour mieux informer et orienter les usagers. Sur tout que le ministère de la Santé a mis un point focal à la disposition de l'Osep, de sorte que dès qu'il y a une préoccupation, la réponse est quasiment instantanée. L'Observatoire fait également de la sensibilisation sur tous les gestes barrières qu'il faut respecter pour limiter la chaîne de contamination.

**Depuis la création de l'Osep, pensez-vous que votre structure contribue justement à l'amélioration du service public ?**

Depuis la création de l'Osep à ce jour, nous avons reçu près de 2600 requêtes. Au départ, les préoccupations portaient plus sur des plaintes, des réclamations. Aujourd'hui, nous sommes à 70% à des demandes d'informations. Après analyse, il se trouve que c'est parce que les usagers n'avaient pas la bonne information qu'ils avaient beaucoup de réclamations à faire. Donc aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons apporté beaucoup pour l'amélioration du service public, surtout en donnant la bonne information et en orientant les usagers vers les ministères concernés par ces préoccupations. A ce niveau, sur les 2600 requêtes que nous avons, plus de 50% sont des motions de félicitation. Nous recevons aussi des suggestions, des observations et beaucoup de demandes d'informations. Ce qui fait aujourd'hui la force de l'Observatoire du service public, c'est que nous considérons toutes ces préoccupations de ces usagers-là

dans une Communication en Conseil des ministres ; ce qui fait que tous les ministères sont informés, la hiérarchie est informée des besoins réels des usagers.

**En dépit de ce rôle central, l'Osep semble méconnu du grand public...**

Il faut dire que la communication se fait petit à petit. Il s'agit de créer cette confiance entre l'Osep et les ministères techniques, être sûr que toutes les requêtes, les préoccupations des usagers qui vont être déposées à l'Observatoire sont effectivement traitées par les ministères techniques, c'est cette phase-là qui s'est tenue sur l'année 2019. Pendant l'année 2020, normalement nous comptons commencer la grande communication.

**La population est-elle encline à se plaindre du service public ?**

Au regard des préoccupations que nous recevons, nous pouvons dire que ce n'est pas encore dans leurs habitudes. On a plus de demandes d'informations que de plaintes. Les gens se plaignent moins sur nos différents canaux. Ils se plaignent plus sur les réseaux sociaux. On reçoit plus les suggestions, les observations. Ce n'est pas encore dans les habitudes du citoyen ivoirien de se plaindre du service public. Il y a aussi le fait d'avoir des preuves pour se plaindre. C'est en cela qu'on parle de recevabilité de la préoccupation de la population. Car s'il n'y a pas de preuves, la requête n'est pas recevable.

**Quand vous recevez des requêtes, contentez-vous seulement de les transmettre ou en faites-vous un traitement interne ?**

Lorsque nous recevons les préoccupations des usagers, il y a un prétraitement qui se fait à notre niveau. Nous avons toute une équipe pluridisciplinaire qui se penche

sur la préoccupation des usagers, pour voir d'abord si elle est recevable en analysant les pièces jointes, les pièces afférentes, pour voir si le contenu de la préoccupation est recevable avant de l'acheminer vers le ministère technique. Il y a d'abord la recevabilité, le classement, parce qu'il y a beaucoup qui émettent des préoccupations sans savoir le ministère technique concerné. L'ivoirien ne maîtrise pas totalement les ministères. Quand on dit par exemple ACD, il sait automatiquement que c'est le ministère de la Construction. Mais quand on parle de policier, il ne sait pas si c'est la Protection Civile, quand on parle de CMU, là alors, il ne sait pas si c'est la santé ou autres... Donc il y a ce reclassement-là qui se fait d'abord au niveau de l'Observatoire avant de le conduire au ministère dédié. On répond d'abord à l'usager par des sms, des mails, des fois par appels... Cette préoccupation sera traitée et acheminée au ministère technique souhaité et nous avons 24 heures pour dire à l'usager que sa requête est recevable. Donc, nous invitons la population à s'approprier l'Observatoire du service public. C'est une structure qui est à leur disposition. Elle est là pour répondre à leurs préoccupations. Il suffit que la requête relève du Service public, nous la prenons en charge immédiatement. Notre but et mission première, étant la satisfaction de l'usager-client. Nous attendons donc les préoccupations par nos canaux de saisine, comme je l'ai indiqué plus haut, par courrier électronique à l'adresse [observatoire@modernisation.gouv.ci](mailto:observatoire@modernisation.gouv.ci), deux numéros de call center 22 40 98 98 et le numéro vert : 800 000 07, puis par le portail du Citoyen, le [www.milie.ci](http://www.milie.ci).

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR HERVÉ ADOU

**ANNONCE**

**TOTAL COTE-D'IVOIRE SA met en vente un terrain sis à ABIDJAN MARCORY ZONE 4C, île de PETIT BASSAM, formant l'angle des rues « PIERRE & MARIE CURIE » et « LOUIS LUMIERE », d'une superficie de MILLE TROIS CENT CINQ (1.305) mètres carrés.**

Vous voudrez bien déposer vos propositions de prix sous pli fermé au siège social de **TOTAL Côte-d'Ivoire SA** sis à Abidjan, Zone 3, 100 Rue des Brasseurs, Immeuble Rive Gauche, 3<sup>e</sup> étage.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le 21 22 23 73 ou le 88 71 83 25, tous les jours ouvrables de 08h à 17h.

Du Jeudi 30 avril au Dimanche 3 mai 2020

Interview / Abdrahamane Berté, Dg de la Cgrae :  
**“ Nous n’avons pas encore de cas positif au coronavirus parmi nos retraités ”**

**Qu'est-ce qui a motivé l'apui de la Caisse générale de retraite des agents de l'Etat aux retraités en cette période de crise sanitaire ?**  
 Face à la complexité et à l'évolution du fleau du Covid 19, le gouvernement ivoirien a su anticiper en prenant des mesures urgentes avec efficacité et pertinence pour juguler la propagation de la maladie à coronavirus et atténuer ses impacts sur les plans social et économique. L'Ips-Cgrae, qui est une institution de prévoyance sociale et qui a en charge la gestion des systèmes de pensions publiques et dont les bénéficiaires sont des personnes à la retraite, particulièrement exposées à la pathologie, se devait de manifester davantage et encore plus fortement sa solidarité et sa bienveillance à l'égard de ses assurés sociaux. C'est tout le sens de notre présence aux côtés de la Fédération des associations de retraités de Côte d'Ivoire (Fareci), du Conseil national des retraités de Côte d'Ivoire (Conareci) et

de l'Association des veuves des fonctionnaires retraités (Mobla).  
**Comment gérez-vous le quotidien des retraités, dont vous avez la charge des pensions, en cette période de crise sanitaire ?**  
 Nous nous appuyons sur les faitières qui sont des relais indispensables à notre action sur le terrain. Nous avons une plateforme de concertation régulière. Nous sommes en contact permanent avec les présidents des associations; nous veillons sur le quotidien de nos assurés sociaux. Les faitières ont un plan d'action subventionné par l'Ips-Cgrae. Ce plan d'action est rigoureusement suivi et évalué. Nous avons un retour régulier de l'impact de nos actions sur le terrain.  
 Nous avons une plateforme de concertation avec l'ensemble de ces associations. Nous travaillons en étroite collaboration parce que leurs attentes respectives et légitimes sont pour nous des exigences, que nous devons



tout faire pour satisfaire et faire en sorte que la retraite soit une seconde vie encore plus épanouie.  
**Au plan administratif,**

**comment recevez-vous désormais vos usagers, les retraités, qui sont considérés comme des personnes vulnérables au Covid 19 ?**  
 L'Etat de Côte d'Ivoire a pris

des mesures qui ont été déclinées, pour ce qui concerne la Cgrae, en quatre-vingt mesures opérationnelles à l'attention de nos assurés sociaux et de nos personnels. A travers notre plateforme de messagerie, les retraités ont toutes les informations utiles sans avoir besoin de se déplacer. Nous avons un call center qui est à leur écoute, et nous prenons des dispositions pour être à leurs côtés en temps réel et pour satisfaire leurs préoccupations.  
**Des cas de personnes positives au Covid 19 ont-ils été déjà signalés parmi vos assurés ?**  
 Non. Nous n'avons, heureusement, pas encore enregistré de cas positif au coronavirus parmi nos retraités. Toutes les mesures préventives mises en place permettent de détecter à temps l'exposition aux risques, et de prendre les dispositions nécessaires d'évacuation vers le centre dédié à cet effet. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas encore reçu de cas de

malade du Covid 19 dans nos centres d'accueil.  
**Combien de personnes visiez-vous à travers vos initiatives ?**  
 Notre action vise à impacter environ 30 000 personnes. D'autant plus que la Fareci compte environ 22 000 membres, le Conareci, 10 000 membres et l'Association Mobla regroupe près de 2000 veuves et orphelins. L'Ips-Cgrae s'est inscrite dans la dynamique de l'élan social national et a tenu à manifester sa solidarité aux retraités et à leurs ayants-droits avec des vivres, du matériel d'hygiène et du numéraire. Mais surtout, à travers des conseils et de la sensibilisation aux mesures barrières et au respect des dispositions visant à endiguer la propagation du virus en Côte d'Ivoire. Nous avons recommandé à nos assurés sociaux, l'application stricte des mesures gouvernementales pour leur bien-être et celui de leur famille. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR  
**GERMAIN GABO**



**UMOA-Titres**  
 Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

**BONS COVID-19**



**AVIS D'APPEL D'OFFRES  
 ÉMISSION PAR ADJUDICATION DU 30/04/2020**

L'AGENCE UMOA-Titres ET LE TRÉSOR DU BURKINA FASO portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession de bons du Trésor dont les termes sont les suivants:

**CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE**

<b>ÉMETTEUR</b>	: ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE
<b>MONTANT MIS EN ADJUDICATION</b>	: 76 000 MILLIONS DE FCFA
<b>VALEUR NOMINALE UNITAIRE</b>	: 1 000 000 FCFA
<b>DURÉE</b>	: 91 JOURS
<b>TAUX D'INTÉRÊT</b>	: MULTIPLES ≤ 3,75%
<b>DATE DE VALEUR</b>	: LUNDI 04 MAI 2020
<b>ÉCHÉANCE</b>	: DIMANCHE 02 AOÛT 2020



**--- DÉPÔT DES SOUMISSIONS ---**

Date : Jeudi 30 avril 2020 à 10h30mn TU (Heure limite)

Les offres seront reçues à travers l'application SAGETIL-UMOA

Les titres émis sont remboursables le premier jour ouvré suivant la date d'échéance.  
 Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale des bons.

Le Directeur de l'Agence UMOA-Titres  
**M. Adrien DIOUF**

Dakar, le 24 avril 2020

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité  
 Publique du Burkina Faso  
**M. Célestin Santéré SANON**

Cette émission est organisée avec le concours de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest. Pour plus d'informations, merci de contacter l'Agence UMOA-Titres :  
 email : adjudications@umoaitres.org/ Tél : +221 33 839 10 10 / Fax : +221 33 839 45 57

## Tidjane Thiam se félicite de la mobilisation de l'Afrique face à cette pandémie

D'origine ivoirienne, Tidjane Thiam fait partie des quatre envoyés spéciaux de l'Union africaine contre le coronavirus. Il a, durant cette campagne, à ses côtés, Donald Kaberuka, Ngozi Okonjo-Iweala et Trevor Manuel. Dans un entretien par visioconférence avec la présentatrice Françoise Joy, sur

la chaîne francophone Tv5 Monde, l'ancien directeur général de Crédit suisse interrogé, mardi soir, sur les dispositions prises par l'Afrique pour contrer le Covid-19, s'est dit satisfait de la mobilisation des dirigeants face à la propagation de ce virus mortel. « Je suis impressionné par le niveau d'engagement des chefs d'Etat africains : Macky Sall,

au Sénégal, Cyril Ramaphosa en Afrique du Sud, Uhuru Kenyatta au Kenya, Paul Kagame au Rwanda. Ils sont disponibles, nous faisons des vidéoconférences régulières. Pour une fois en Afrique, on a tout le monde dans ces réunions avec les Chefs d'Etat, mais aussi le secteur privé avec les hommes d'affaires. Il y a une mobilisation du conti-

nent qui rassure ». Dans la même veine, il a déclaré que l'Afrique a réagi de façon très énergique face à cette crise. Et que ce qui serait dommage, c'est qu'une chose exogène, dans laquelle l'Afrique n'a aucune responsabilité, cause des dégâts économiques permanents. A cet égard, il a précisé qu'en Afrique, la crise



économique a commencé avant la crise sanitaire. « La nature des marchés fait que les mécanismes de transmission que sont les prix sont instantanés. Dès que la crise a commencé en Occident, les cours des matières premières, en particulier qui intéressent l'Afrique, se sont effondrés. Le tourisme s'est arrêté, de même que le transport aérien, affectant aussi les exportations qui sont vitales pour l'économie africaine », a-t-il expliqué.

A la question de savoir ce qu'il redoute le plus pour les économies du continent noir, Tidjane Thiam a soutenu que le Covid-19 est à la base de la baisse des recettes de l'Etat avec une démographie qui ne va pas s'arrêter. Pour lui, l'Etat est face à des recettes en chute libre et des dépenses en croissance. Et que, par conséquent, cet effet de ciseau est terrible. Il faut donc trouver un moyen de passer cet écueil. Parlant de son mandat, Tidjane Thiam a informé : « La manière dont je définirai notre mandat, c'est de s'assurer que face à cette crise, des mesures soient prises de sorte qu'il n'y ait pas de dommages économiques permanents en Afrique et qu'elle puisse continuer à croître. Parce qu'il n'y a que la croissance qui, à la fin, nous permettra d'améliorer le sort des populations, de traiter les problèmes d'éducation et de santé que nous avons. Je me serais senti très mal, si j'avais refusé cet appel à l'aide, même si la mission est difficile ».

KANATÉ MAMADOU

## L'appui du Conseil de l'Entente à la jeunesse des pays membres



Abdoulaye Mohamadou a remis le chèque au président des jeunes de l'Entente, Josué Bah Yao. (PHOTO:DR)

Le Conseil de l'Entente a offert 5 millions de Fcfa aux jeunes de l'espace Entente pour leur permettre de participer activement à la lutte contre le Covid-19. Ce don a été remis par le Secrétaire exécutif adjoint du Conseil de l'Entente, Abdoulaye Mohamadou au président des jeunes de l'Entente, Josué Bah Yao. Toujours dans le cadre de cet élan de solidarité, en cette période de crise sa-

nitaire, le Conseil de l'Entente a décidé d'octroyer à chaque pays membre la somme de 5 millions de Fcfa pour contribuer à la lutte contre la pandémie. L'institution sous-régionale prévoit aussi de réaliser une étude d'impact du covid-19 sur la population dans les pays membres afin de mieux planifier les projets de développement de l'après-crise sanitaire.

GERMAINE BONI



**SOCIÉTÉ MULTINATIONALE DE BITUMES (S.M.B.)**  
SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE  
4.872.000.000 FCFA  
SIÈGE SOCIAL ABIDJAN-VRIDI Bd Petit-BASSAM  
12 B.P. 622 ABIDJAN 12 TEL : 21 23 70 70  
R.C.C.M. : CI-ABJ-1976-B-21.801

### RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE AU 31 MARS 2020

#### I- Tableau d'activité et de résultats

Indicateurs en FCFA	31 MARS 2019 (1)	31 MARS 2020 (2)	Variation	
			En valeur (3) = (2) - (1)	En pourcentage (%) (4) = ((2)-(1)) / (1) * 100
Chiffres d'affaires	11 156 230 620	31 439 333 141	20 343 093 521	182%
Résultat des activités ordinaires	-1 390 881 610	2 294 927 353	3 685 808 963	265%
Résultat Net	-1 425 881 610	1 729 362 767	3 155 244 377	221%

#### II- Commentaires de la Direction :

L'Activité de la SMB au premier trimestre 2020 comparativement au premier trimestre 2019, est marquée par la fiabilité et la disponibilité des unités ayant permis un traitement continu et une production régulière.

Le 1er trimestre 2020 ramené au 1er Trimestre 2019 reste marqué par la dépression des fondamentaux économiques et financiers de l'industrie pétrolière, notamment le raffinage, avec une contraction significative de la marge de raffinage de la SMB (-45%) doublée de la non-éligibilité administrative de la société au bénéfice de la Taxe de Soutien au Développement de l'Activité de Raffinage. Ces facteurs ont fortement impacté la performance de sa marge économique.

Malgré ce contexte, le résultat des activités ordinaires s'établit à **2,3 milliards de FCFA** au 31 mars 2020 contre **-1,4 milliards de FCFA** au 31 mars 2019 (+265%), résultat de la consolidation de sa rentabilité sur ses marchés export (70% volume) et de l'optimisation continue des frais d'exploitation.

Le résultat net du premier trimestre 2020 s'établit à un bénéfice de **1,7 milliard de FCFA** contre une perte de **1,4 milliard de FCFA** au premier trimestre 2019 (+ 221%).

#### III- Perspectives

Les conditions d'activités au cours des prochains mois seront encore plus contraignantes en raison de la persistante de l'épidémie du COVID-19, avec une dépression continue des fondamentaux de l'industrie pétrolière et la mise en œuvre des mesures de limitation de la prorogation de l'épidémie dans les ports de la zone de trading de la SMB, non sans incidence sur le volume des ventes à l'Export.

Cependant, nous avons activé avec succès notre Plan de Continuité des Activités avec nos partenaires à l'Export et sur le marché Local pour une couverture de l'ensemble des chantiers routiers en cours.

Fait à Abidjan, le 27 Avril 2020

## Transports en commun Amadou Koné lance la phase de répression des contrevenants aux mesures barrières

Le ministre des Transports a engagé les forces de l'ordre à faire respecter les décisions du gouvernement.

Les conducteurs de véhicules de transports en commun qui ne respecteront pas les mesures barrières recommandées par le gouvernement contre la propagation de la pandémie du coronavirus subiront désormais la rigueur de la loi. C'est tout le sens de la cérémonie de lancement de la phase de répression des contrevenants aux mesures prises dans le transport de passagers par le Conseil national de sécurité, organisée par le ministre des Transports, Amadou Koné, le 28 avril, dans l'enceinte de l'immeuble Postal 2001. « Il s'agit pour nous de faire en sorte que les décisions du Conseil national de sécurité soient appliquées dans le secteur des transports, en ce qui concerne la lutte contre la propagation du virus sur toute l'étendue du territoire », a expliqué Amadou Koné. Il n'a pas fait que brandir la menace. Il a apporté son soutien aux forces de l'ordre chargées de faire respecter les mesures gouvernemen-



Remise symbolique des cache-nez aux forces de l'ordre par le ministre des Transports, Amadou Koné (à droite).

tales en offrant à celles-ci 20 000 masques (police nationale, gendarmerie nationale et police spéciale de la sécurité routière), ainsi qu'aux unités de police municipale des communes du district d'Abidjan.

Le 15 mars, lors d'une cérémonie de sensibilisation des transporteurs, le ministre avait doté les forces de l'ordre de 10 000 cache-nez. « Je souhaite une forte implication des policiers municipaux à l'intérieur des communes

pour éviter la contamination », a-t-il souligné. Avant la phase de répression qui a démarré le 28 avril, Amadou Koné avait organisé des séances de sensibilisation des acteurs des transports. Au cours d'une

rencontre de sensibilisation avec les représentants des transporteurs, le 15 mars, il leur avait rappelé qu'ils doivent veiller à ce que tous leurs passagers se conforment à la décision gouvernementale qui rend obligatoire le port du masque sur tout le territoire du Grand Abidjan. « Si cela n'est pas respecté, les passagers seront débarqués et le transporteur sanctionné », avait-il soutenu. Il n'avait cependant pas précisé la na-

ture de la sanction, même s'il a dit qu'il faut les sortir du circuit pour ceux qui respectent les mesures puissent continuer de travailler ». 25 cartons de gel hydroalcoolique ; 40 cartons de savon liquide ; 35 rouleaux d'essuie-tout ; 68 poubelles, 68 seaux grand format et 50 petits seaux avaient été offerts aux transporteurs à cette occasion ■

DAVID YA

## Tourisme et loisirs

### La Fipme fait l'état des lieux

La Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises (Fipme), en collaboration avec la Fédération nationale de l'industrie hôtelière de Côte d'Ivoire (Fnih-CI), avec l'aval du ministère du Tourisme, a réalisé une enquête auprès des acteurs du secteur touristique du pays: les agences de voyages, les hôtels, les restaurants, les espaces événementiels, etc. Objectif: évaluer l'impact de la crise sanitaire du Covid-19 sur tous les axes du secteur du Tourisme et des Loisirs.

Ce 28 avril, les résultats de l'étude ont été présentés à l'auditorium de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (Ccci-Ci) sise au Plateau, en présence des responsables de la filière, des représentants de ministères et des professionnels du secteur. La cérémonie a été suivie en ligne par les partenaires techniques et financiers, notamment la Banque africaine de développement (Bad), l'Agence française de développement (Afd), le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud).

Situant le contexte de cette étude, Rodrigue Aké MBo, consultant principal dans le cadre de l'impact du Covid-19 sur le secteur du Tourisme et des Loisirs, a indiqué qu'il s'agit de dresser un état des lieux et de faire ressortir l'impact économique et social de la pandémie du coronavirus sur les activités touristiques sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Au dire de l'expert, il ressort de l'étude que le tourisme très attractif joue un rôle considérable dans le développement durable de la Côte d'Ivoire. Car il a contribué à environ 10% des emplois générés dans le pays et 7% du Produit intérieur brut (Pib) en 2019.

Mais ce secteur est celui qui est le plus sinistré par la crise sanitaire du coronavirus, fait remarquer le consultant principal. Les conséquences directes, selon lui, sont la fermeture de la quasi-totalité des hôtels et restaurants, la baisse drastique des chiffres d'affaires, les difficultés de trésorerie, la mise au chômage de plusieurs employés, la parafiscalité, etc. « Les hôtels tournent autour de 20% de leur potentiel, les agences de voyages et de tourisme sont toutes fermées. Le secteur d'activité perd un volume d'affaires de 70% par rapport à la période étudiée (le mois de mars) de l'année précédente », a expliqué l'expert.

Face à la situation d'urgence sanitaire, Dr Joseph Boguifo, président de la Fipme, a invité les opérateurs du secteur à se mettre ensemble afin de préparer le post Covid-19. « Nous devons prendre conscience que l'industrie touristique joue un rôle important dans notre économie. Nous devons donc nous armer pour préparer dès maintenant l'après Covid-19 », a-t-il recommandé. Avant de saluer le plan annoncé par le gouvernement, le 31 mars dernier, en vue de soutenir l'économie nationale et en particulier le secteur du tourisme, la restauration et les loisirs. A sa suite, le président de la Fnih-CI, Cléophas Lolo Diby, s'est réjoui de l'opportunité d'une telle étude qui permettra aux acteurs sinistrés de bénéficier du fonds de soutien du gouvernement afin de soulager leurs trésoreries et de relancer qualitativement et durablement leurs activités. Mieux, cette étude servira, selon lui, de modèle pour les autres secteurs de l'économie ivoirienne aussi fortement impactés par la crise du Covid-19 ■

D. YA

## Filière anacarde

### Dr Adama Coulibaly : « Nous veillons à l'achat du produit au prix arrêté »

L'achat de la production de noix de cajou se fait conformément au prix bord champ de 400 FCfa décidé par le gouvernement, selon Dr Adama Coulibaly, Dg du Conseil du coton et de l'anacarde (Cca). Le patron de l'organe de régulation l'a expliqué hier, au cours d'une conférence de presse qu'il a coanimée à l'auditorium de l'ex-Caistab au Plateau, avec le président du Conseil d'administration, Alain Bliida Ouattara. « Nous veillons à l'achat du produit au prix arrêté malgré la crise sanitaire », a-t-il déclaré. Pour illustrer son affirmation, Dr Adama Coulibaly s'est appuyé sur un support visuel dans lequel des producteurs de toutes les régions du pays expriment leur satisfaction, à la suite de l'achat de leurs productions en présence quelquefois des autorités communales et préfectorales. Le Dg du Cca a également indiqué que le niveau de 800 000 tonnes de noix de cajou annoncé initialement ne pourra certainement pas être atteint, du fait de la baisse de la pluviométrie qui a fortement im-



passé à des contrats de 500 à 1000 dollars maximum la tonne. À l'en croire, cela est dû à l'arrêt des activités chez les deux partenaires que sont l'Inde et le Vietnam, tous deux durement frappés par la maladie à coronavirus. Le conférencier principal a relevé la confiance des acheteurs dans la filière, d'autant plus qu'ils continuent d'acheter le produit quasiment avec la même dynamique. Au dire

de Dr Adama Coulibaly, 331 000 tonnes de produit ont déjà été récupérées avec les producteurs. C'est seulement 12 000 tonnes de moins à la même période en 2019, malgré la crise du Covid-19.

#### Le coton quasiment stable

Dr Adama Coulibaly s'est aussi réjoui de ce que la campagne cotonnière s'est bien terminée. Le chiffre de 468 740 tonnes enregistré en 2018-2019 sera dépassé. En attendant la publication de ces données après leur présentation au gouvernement, le Dg du Cca s'est félicité du prix record de 300 FCfa le kilogramme appliqué dans cette filière et la progression du nombre de producteurs qui est passé de 90 000 à 94 000 jusqu'à 103 000 aujourd'hui. Cette bonne performance pourrait être atténuée par l'achat des 70 000 tonnes restantes dans le cadre du contrat signé sur la base de 600 FCfa contre 1007 FCfa initialement arrêtés ■

ABOUBAKAR BAMBA



COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE  
- C.I.E. -

SOCIÉTÉ ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 14.000.000.000 FCFA  
SIÈGE SOCIAL: 1 AVENUE CHRISTIANI TREICHVILLE - 01 BP 6923 ABIDJAN 01  
RCCM N° CI-ABJ-1990 B-149296

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (EN MILLIERS DE FRANCS CFA)

Actif (net)	Exercice 2019	Exercice 2018	Passif	Exercice 2019	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles	5 186 104	5 463 832	Capital	14 000 000	14 000 000
Immobilisations corporelles	104 633 280	92 011 386	Primes et réserves	2 803 005	2 803 305
			Résultat de l'exercice	6 534 424	4 929 701
			Provision réglementée	546 063	117 960
Immobilisations financières	4 117 155	12 054 661	Dettes financières	58 861 354	55 988 646
Stocks	30 735 011	32 162 418	Provision pour risques et charges	10 457 610	10 301 309
Créances et emplois assimilés	876 959 440	758 003 182	Passif circulant	859 461 091	685 858 075
Trésorerie actif	27 839 407	28 633 429	Trésorerie passif	96 006 532	154 360 012
<b>Total actif</b>	<b>1 048 470 379</b>	<b>928 368 908</b>	<b>Total passif</b>	<b>1 048 470 379</b>	<b>928 368 908</b>

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019 (en milliers de francs CFA)

LIBELLES	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de marchandises A	200	1 479
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
<b>Marge commerciale (XA)</b>	<b>200</b>	<b>1 479</b>
Ventes de produits fabriqués B	811 600 077	637 196 062
Travaux, services vendus C	45 595 353	42 121 152
Produits accessoires D	9 633 390	7 917 659
<b>Chiffre d'affaires (A+B+C+D)=XB</b>	<b>666 829 019</b>	<b>587 236 382</b>
Production immobilisée	810 645	1 403 185
Autres produits	1 526 672	5 514 149
Transfert de charges	17 482 655	18 940 588
Autres achats	-493 773 202	-441 454 326
Variation de stocks d'autres approvisionnements	-884 670	-1 889 669
Transport	-1 218 064	-1 131 217
Services extérieurs	-60 940 890	-60 462 925
Impôts et taxes	-46 177 448	-31 961 127
Autres charges	-5 284 928	-7 920 598
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>78 369 690</b>	<b>68 284 452</b>
Charges de personnel	-50 909 612	-46 378 815
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>27 460 078</b>	<b>21 905 637</b>
Reprises d'amortissement, provision et dépréciations	772 385	564 044
Dotations aux amortissement, provision et dépréciations	-17 893 761	-15 483 832
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>10 338 703</b>	<b>6 976 049</b>
Revenus financiers et assimilés	1 284 033	836 274
Reprise de provisions et dépréciations financières	0	0
Transfert de charges financières	210	206
Frais financiers et charges assimilées	-3 835 777	-2 366 860
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		
<b>Résultat financier</b>	<b>-2 551 534</b>	<b>-1 520 370</b>
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>7 787 169</b>	<b>5 455 679</b>
Produits de cession d'immobilisations	203 110	105 074
Autre produits HAO	51 000	165 000
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-105 720	-27 134
Autres charges HAO		
<b>Résultat H A O</b>	<b>148 390</b>	<b>232 940</b>
Participation des travailleurs	0	0
Impôts sur le résultat	-1 491 135	-768 918
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>6 534 423</b>	<b>4 929 701</b>

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019 (en milliers de francs CFA)

LIBELLES	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Tresorerie nette au 1er Janvier</b> (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	<b>A</b>	<b>-125 726 583</b>
<b>Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)</b> <b>B</b>	<b>23 558 408</b>	<b>19 781 349</b>
- Actif circulant HAO (1)		
- Variation des stocks	1 427 408	1 515 411
- Variation des créances	-118 958 258	-53 726 808
+ Variation du passif circulant (1)	173 603 019	29 012 962
<b>Variation du BF liées aux activités opérationnelles</b> C	<b>56 074 164</b>	<b>-23 198 235</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b> <b>(B+C)</b>	<b>79 632 572</b>	<b>-3 416 886</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 538 249	-1 314 703
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-27 418 188	-28 770 896
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-1 395 612	-9 545 815
+ Encasements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et incorporelles	203 110	105 073
+ Encasements liés aux cessions d'immobilisations financières	9 333 117	23 487
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b> D	<b>-20 815 822</b>	<b>-39 602 464</b>
+ Augmentation de capital par apports nouveaux		
+ Subventions d'investissements reçues		
- Prélèvements sur le capital		
- Dividendes versés	-4 930 000	-1 988 000
<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux propres</b> E	<b>-4 930 000</b>	<b>-1 988 000</b>
+ Emprunts	5 384 910	
+ Autres dettes financières	10 640 224	7 461 591
- Remboursement des emprunts et autres dettes financières	-13 152 425	-5 044 241
<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers</b> F	<b>2 872 708</b>	<b>2 417 350</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b> <b>(E+F)</b>	<b>-2 057 292</b>	<b>429 350</b>
<b>Variation de la trésorerie nette de la période</b> <b>H= (B+C+D+E+F)</b>	<b>56 759 458</b>	<b>-42 489 990</b>
<b>Tresorerie nette au 31 Decembre (H+A)</b> (Contrôle: Trésorerie actif N - Trésorerie passif N)	<b>-88 967 125</b>	<b>-125 726 583</b>
<b>PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE (en milliers de francs CFA)</b>		
Résultat net de l'exercice (A)		6 534 423
Report à nouveau N (B)		3 005
Affectation aux dividendes (C)		6 532 000
<b>Report à nouveau= (A+B-C)</b>		<b>5 428</b>



SA AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 4 500 000 000 FCFA. SIÈGE SOCIAL : 1, AVENUE CHRISTIANI, TREICHVILLE  
01 BP 1843 ABIDJAN 01 - R.C.C.M. : CI-ABJ-1962-B-984. C.C. N° 01 00 984 A

ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN (en milliers de francs CFA)

Actif	Exercice 2019	Exercice 2018	Passif	Exercice 2019	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles	313 452	252 255	Capital	4 500 000	4 500 000
Immobilisations corporelles	35 736 124	33 589 224	Primes et réserves	6 072 272	5 908 568
Avances & acomptes versés sur immobilisations	311 071	72 077	Résultat de l'exercice	2 952 344	2 863 674
Immobilisations financières	1 562 353	1 715 753	Autres capitaux propres	936 452	455 523
Stocks & encours	15 948 665	16 037 718	Dettes financières & ressources assimilées	40 459 179	40 093 663
Créances et emplois assimilés	178 155 854	152 671 403	Passif circulant	130 532 764	108 476 630
Trésorerie actif	6 459 808	6 890 452	Trésorerie passif	53 039 296	49 028 865
<b>Total actif</b>	<b>238 492 326</b>	<b>211 328 883</b>	<b>Total passif</b>	<b>238 492 326</b>	<b>211 328 883</b>

COMPTE DE RESULTAT (en milliers de FCFA)

Libellés	Exercice 2019	Exercice 2018
Ventes de marchandises	82 300	63 631
<b>Marge commerciale</b>	<b>82 300</b>	<b>63 631</b>
Ventes de produits fabriqués	62 232 381	57 087 120
Travaux & services vendus	31 544 326	39 212 624
Produits accessoires	2 618 831	2 069 328
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>96 477 917</b>	<b>98 432 703</b>
Production stockée (ou déstockage)	-848 510	778 295
Production immobilisée	5 370 555	3 817 802
Autres produits	479 629	566 997
Achats des matières premières et fournitures liées	-22 146 097	-23 420 406
Variation stocks matières premières & fournitures liées	766 368	770 833
Autres achats	-21 878 393	-18 499 302
Transports	-1 569 935	-1 862 589
Services extérieurs	-22 381 143	-25 909 839
Impôts et taxes	-1 855 008	-1 739 713
Autres charges	-4 443 296	-5 407 422
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>27 967 087</b>	<b>27 827 061</b>
Charges de personnel	-18 043 061	-17 709 757
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>9 924 026</b>	<b>10 117 304</b>
Reprises d'amortissements, provisions & dépréciations	910 496	1 035 175
Dotations amortissements, provisions & dépréciations	-7 298 433	-7 327 120
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 536 089</b>	<b>3 825 358</b>
Revenus financiers et assimilés	1 520 772	1 395 856
Frais financiers et charges assimilées	-684 810	-608 943
Dotations aux provisions et dépréciations financières	0	-7 950
<b>Résultat financier</b>	<b>835 962</b>	<b>778 963</b>
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>4 372 052</b>	<b>4 604 321</b>
Produits des cessions d'immobilisations	0	38 846
Autres produits HAO	663 392	111 776
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-227 761	-321 920
Autres charges HAO	-907 549	-394 946
<b>Résultats hors activités ordinaires</b>	<b>-471 918</b>	<b>-566 245</b>
Impôts sur le résultat	-947 790	-1 174 403
<b>Résultat net</b>	<b>2 952 344</b>	<b>2 863 674</b>

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers de FCFA)

Libellés	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>Trésorerie nette au 1er janvier</b>	<b>-42 138 213</b>	<b>-42 778 773</b>
Capacité d'autofinancement Global	9 632 364	9 841 389
- Actif circulant HAO		
- Variation des stocks	89 053	-1 488 204
- Variation des créances	-25 484 451	-14 223 370
+ Variation du passif circulant	22 054 154	16 351 017
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>6 291 120</b>	<b>10 480 831</b>
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	-172 397	-40 573
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	-8 254 194	-9 303 251
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-422 305	-669 549
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	16 741	38 846
+ Encaissement liés aux cessions d'immobilisations financières	201 916	201 916
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>-8 630 239</b>	<b>-9 772 611</b>
+ Augmentation de capital par apports nouveaux		
+ Subventions d'investissement reçues		
- Prélèvement sur le capital		
- Dividendes versés	-2 700 000	-2 700 000
<b>Flux de trésorerie provenant des capitaux propres</b>	<b>-2 700 000</b>	<b>-2 700 000</b>
+ Emprunts		
+ Autres dettes financières	2 307 027	3 808 485
- Remboursement des emprunts et autres dettes financières	-1 708 183	-1 176 145
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>597 843</b>	<b>2 632 340</b>
<b>Variation trésorerie nette de la période</b>	<b>-4 441 275</b>	<b>640 560</b>
<b>Trésorerie nette au 31 décembre</b>	<b>-46 579 488</b>	<b>-42 138 213</b>

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE (en francs CFA)

AFFECTATIONS	MONTANT	ORIGINES	MONTANT
Dividendes	2 925 000 000	Report à nouveau antérieur	949 752 968
Report à nouveau	977 096 276	Résultat net de l'exercice	2 962 343 808
<b>Total</b>	<b>3 902 096 276</b>	<b>Total</b>	<b>3 902 096 276</b>

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes. Ces comptes et le projet d'affectation du résultat seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2020.

### COMMUNICATION RELATIVE AUX RESULTATS 2019 DE LA BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)

Après deux exercices déficitaires particulièrement influencés par un « assainissement » de son portefeuille, la Banque renoue avec une exploitation bénéficiaire et une progression notable de l'ensemble de ses principaux indicateurs de gestion, grâce au renforcement et à la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2021.

L'année 2019 se caractérise notamment par :

- la décision du gouvernement d'ouvrir le capital de la BNI à la CNPS afin de se conformer à la réglementation et renforcer les fonds propres de la Banque ;
- l'ouverture de cinq (5) agences portant ainsi le réseau d'agences à 38 ;
- la hausse de 10% du Produit Net Bancaire par rapport à 2018. Il s'établit en 2019 à 35 332 millions de francs CFA contre 31 987 millions de francs CFA en 2018 ;
- le résultat net est bénéficiaire de 10 594 millions de francs CFA en 2019, contre un résultat déficitaire de 6 384 millions de francs CFA en 2018 ;
- la hausse du total du bilan de 50% par rapport à 2018, passant ainsi de 549 733 millions de francs CFA à 824 455 millions de francs CFA ;
- la hausse des dépôts de 57% pour s'établir à 771 359 millions de francs CFA au 31 décembre 2019 contre 492 180 millions de francs CFA l'année précédente ;
- la hausse des concours nets des crédits de 26%, passant de 304 848 millions de francs CFA en 2018 à 383 646 millions de francs CFA en 2019.

#### PERSPECTIVES

Les principales perspectives envisagées en 2020 pour la consolidation des performances de la Banque sont les suivantes :

- la finalisation des actions entreprises dans le cadre de l'augmentation du capital de la Banque ;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2021 ;
- l'ouverture de six (6) nouvelles agences dont une dédiée aux professionnels ;
- l'opérationnalisation des recommandations de l'audit des ressources humaines, avec un accent particulier sur la formation du personnel ;
- La digitalisation de l'ensemble des processus de la Banque ;
- le renforcement de la sécurité du système d'information ;
- le renforcement du dispositif de recouvrement des créances.

#### BILAN AU 31/12/2019 (EN FCFA)

ACTIF	MONTANTS		PASSIF	MONTANTS	
	31/12/2019	31/12/2018		31/12/2019	31/12/2018
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	230 982 046 709	230 982 046 709	BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	135 949 954 186	112 169 275 928	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	10 072 693 073	26 423 294 797
CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	5 695 420 369	2 977 766 899	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	771 359 112 997	492 179 777 626
CREANCES CLIENTELE	383 646 235 024	304 847 820 173	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	12 821 400 000	28 057 750 270	AUTRES PASSIFS	4 179 601 569	4 060 778 287
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	590 236 599	590 236 599	COMPTES DE REGULARISATION	10 717 316 899	7 843 919 621
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0	PROVISIONS	10 153 460 952	11 847 535 923
AUTRES ACTIFS	12 597 556 835	4 947 293 957	Emprunts et titres émis subordonnés	0	0
COMPTE DE REGULARISATION	11 531 559 812	7 386 048 318	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	17 972 394 755	7 378 117 732
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4 652 525 103	4 240 797 298	Capital souscrit	20 500 000 000	20 500 000 000
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	475 000 000	475 000 000	Réserves	8 984 420 099	8 984 420 099
FREIS SUBORDONES	307 510 031	293 256 464	Résultat en instance d'affectation	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 942 923 233	2 901 900 319	Repart à nouveau	-22 105 302 358	-15 723 166 104
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 262 212 344	16 620 695 264	Résultat de l'exercice	10 594 277 024	-6 383 136 253
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>824 454 580 245</b>	<b>824 454 580 245</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>824 454 580 245</b>	<b>549 733 423 988</b>

#### HORS BILAN AU 31/12/2019 (EN FCFA)

HORS BILAN	MONTANTS	
	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	59 685 097 472	62 176 724 972
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	236 417 763	305 906 299
ENGAGEMENT DE GARANTIE	59 446 679 709	61 870 818 673
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	764 014 361 502	555 381 512 187
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	136 536 170	136 536 170
ENGAGEMENT DE GARANTIE	763 877 805 332	555 244 976 017
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

Du Jeudi 30 avril au Dimanche 3 mai 2020

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31/12/2019 (EN CFA)

LIBELLES	MONTANTS	
	31/12/2019	31/12/2018
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	29 869 134 771	27 799 640 460
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	- 9 187 282 396	- 7 987 560 605
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	358 377 153	274 964 197
COMMISSIONS (Produits)	12 909 793 910	10 047 664 672
COMMISSIONS (Charges)	- 437 026 595	- 284 623 012
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATION DE PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	241 744 899	228 276 256
GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATION DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-	-
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 498 572 506	2 933 773 580
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 922 363 680	- 1 025 435 443
PRODUIT NET BANCAIRE	35 330 950 568	35 330 950 568
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	- 20 412 596 637	- 21 723 332 389
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	- 3 444 328 650	- 4 241 983 589
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	11 474 025 281	6 021 184 127
COUT DU RISQUE (CLIENTELE)	- 2 942 380 063	- 12 933 535 290
COUT DU RISQUE (RISQUES ET CHARGES)	920 205 442	564 214 910
COUT DU RISQUE TOTAL	- 2 022 174 621	- 12 369 320 380
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 451 850 660	- 6 348 136 253
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	1 177 426 364	-
RESULTAT AVANT IMPOT	10 629 277 024	- 6 348 136 253
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 35 000 000	- 35 000 000
RESULTAT NET	10 594 277 024	- 6 383 136 253

www.bni.ci



Financer pour développer



NOUVELLE VERSION

FEMME d'Afrique

Le Magazine de la Femme Africaine d'aujourd'hui et de demain

2 000 F CFA\*

DISPONIBLE DANS TOUS VOS POINTS DE VENTE HABITUELS

ABONNEZ-VOUS!!!

Tél.: 20 30 60 00

www.fratmat.info / www.fratmatdigital.com

De RETOUR avec plus de CONTENUS



Beauté - Mode - Coaching - Leadership - Santé ...

Jeûne

# Alassane Ouattara offre 684,2 tonnes de vivres aux musulmans de Côte d'Ivoire

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a apporté son appui à la communauté musulmane pour aborder le mois de Ramadan qui a débuté le 24 avril.

C'est le conseiller spécial de la Présidence de la République en charge des Cultes, Drissa Koné, qui l'a annoncé, hier, à la communauté musulmane représentée par son chef suprême, le Cheick Boikari Fofana, président du Conseil supérieur des imams (Cosim). C'était au siège de l'organisation, à la grande mosquée de la commune de Treichville. Entouré de quelques collaborateurs du Chef de l'État Alassane Ouattara et du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, Drissa Koné a annoncé comme don du Président de la République à tous les musulmans de Côte d'Ivoire qui sacrifient actuellement au jeûne, 345,2 t de sucre et 339 t de riz. Soit 684,2 t de vivres parmi lesquels 68,3 t de sucre et 66,1 t de riz pour les musulmans de la circonscription d'Abidjan. Exceptionnellement, 5 t de riz et 5 t de sucre plus une enveloppe de 1,5 million FCfa ont été remis au Cosim pour cette période. Tout en rappelant que cet acte du Président Alassane Ouattara est devenu une tradition, puisque chaque



La communauté musulmane a exprimé sa reconnaissance au Chef de l'Etat pour les dons reçus. (PHOTOS: HONORÉ BOSSON)



année, à la même période, il accompagne la communauté musulmane avec des dons pendant le mois de jeûne, il lui a traduit ses salutations en cette période de confinement. « La démarche actuelle concerne uniquement la remise du lot du Cosim. Pendant que nous sommes ici, dans les sous-préfectures, les départe-

tements, les communes, les lots des fidèles et des imams sont en train d'être acheminés », a informé le conseiller spécial du Président de la République chargé des Cultes. Qui a profité du moment pour réitérer ses félicitations à la communauté musulmane pour sa prompt réaction dans la lutte contre la pandémie

du Covid-19. En effet, salue-t-il, soucieuse de la menace que le coronavirus constitue pour la nation, « la communauté a pris des mesures très fortes quoique douloureuses pour l'exercice de notre foi. En fermant les mosquées et en s'abstenant maintenant de fréquenter les lieux publics à une période où

ces rassemblements sont requis ». Au nom des imams de Côte d'Ivoire, le Cheick Aïma Boikari Fofana a remercié le Président de la République. Pour lui, sa générosité fait partie des pratiques du prophète Mahomet. Ce dernier était certes généreux, selon les Saintes Ecritures, mais « pendant le Ramadan, sa

générosité était aussi forte et grande qu'elle était comparée au vent. Tout ce qui lui tombait dans la main s'envolait vers quelqu'un d'autre ». Le guide religieux a demandé au Tout-Puissant de protéger le Chef de l'État et de le guider pour le bonheur de toute la Côte d'Ivoire ■

HERVE ADOU

## Lutte contre le Covid-19

### Le Dg de l'Office du service civique national appelle les Ivoiriens à la discipline

Nous ne l'oublions pas, le combat est commun. Le civisme est notre arme. C'est ainsi qu'a conclu, hier, Touré Mamadou, le directeur général de l'Office national du civisme, ses propos face aux journalistes, au cours de la conférence de presse qui s'est déroulée au ministère de la Sécurité et de la Protection civile. Il a donc invité la population au civisme et à la citoyenneté. « J'en appelle au respect des lois qui régissent notre société », a-t-il déclaré. Exhortant chaque Ivoirien « à respecter sa vie, la nôtre et celles des autres » via la prise en compte, au quotidien, des mesures barrières édictées par les autorités : lavage régulier des mains, port du masque... Aux Ong et à la société civile qu'il a félicitées pour leur engagement dans le volontariat, en cette période de crise, il a demandé d'unir leurs forces pour plus de synergie d'ac-



Touré Mamadou, le directeur général de l'Office national du civisme (PH: VÉRONIQUE KOUADIO).

tions. « Je voudrais vous inviter à vous rapprocher de nos services afin qu'ensemble et pour plus de visibilité et de cohérence, nous puissions bâtir un dispositif robuste de volontariat et de bénévolat », a-t-il dit. Touré Mamadou a appelé les hommes politiques au

civisme et à la cohésion sociale. « C'est ensemble, sans distinction d'ethnie, de classe sociale, de religion et de parti politique que nous vaincrons cette pandémie », a-t-il souligné.

**Amer constat.**  
Le Dg de l'Office national du

service civique national dit avoir fait un amer constat : celui de « l'incivisme » d'une bonne partie de la population. « Nous constatons avec regret qu'un nombre important de nos concitoyens n'ont pas encore intégré dans leurs habitudes les mesures de prévention », a-t-il dit. Regrettant le fait qu'à bien des égards, « l'incivisme dans sa forme la plus grave peut être considéré comme la défiance à l'autorité de l'État ». « C'est le moment de se valoriser en se mettant à la disposition des autorités compétentes de leurs régions, pour participation en cas de besoin », a déclaré, en outre, l'autorité en charge du service civique national en appelant les 784 jeunes stagiaires volontaires sortis des centres de service civique à se mettre à la disposition de la nation. Pour lui, cette pandémie montre que l'État de Côte d'Ivoire a eu bien raison

d'accorder une place prépondérante aux actions gouvernementales. Parce que, plus que jamais, cette maladie vient « démontrer à souhait la place prépondérante du civisme dans le développement d'une nation. Elle vient nous montrer que les autorités ivoiriennes ont eu raison de réactiver le service civique et de lui conférer une place de choix dans la politique sociale du gouvernement ». C'est le lieu de rappeler que le Président Alassane Ouattara, le 23 mars, n'a pas manqué d'attirer l'attention des Ivoiriens en affirmant que dans le processus de lutte contre le Covid-19, notre principal ennemi pourrait être l'indiscipline. C'est donc fort de ce constat que la conférence d'hier a eu pour point focal le civisme et la discipline. Le Dr Edith Kouassi du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique est aussi re-

venue sur la nécessité pour la population de s'en tenir à la discipline, en respectant de façon stricte les mesures sanitaires. Concernant la situation sanitaire à la date du 27 avril, elle a déclaré : « Ces données montrent l'évolution continue de la pandémie en Côte d'Ivoire, avec Abidjan comme épicentre », en notant une « régression » à l'intérieur du pays. Elle explique qu'il s'agit des efforts fournis par le gouvernement pour isoler Abidjan des villes de l'intérieur du pays. La porte-parole de la police a, pour sa part, sacrifié à la tradition en dressant le bilan sécuritaire. Il a souligné que, dans la nuit du 27 au 28 avril, entre autres, 22 personnes ont été interpellées pour violation de couvre-feu. Bleu Charlemagne a souligné, par ailleurs, que 25 personnes ont été assistées dans le cadre des actions civilo-militaires ■

MARCEL APPENA

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Mercredi 29 avril 2020

Eraternité-Matin

Nation

3

## Dominique Ouattara au secours de trois mille familles vulnérables



La présidente de Children of Africa, Dominique Ouattara, a insisté sur le respect des mesures barrières pour arrêter la propagation du coronavirus. (PHOTO : FONDATION)



Dominique Ouattara a traduit sa gratitude aux donateurs pour leur soutien à cette action sociale

La présidente de la fondation Children of Africa, Dominique Ouattara, œuvre à soulager 3000 familles vulnérables, notamment les femmes et les enfants du Grand Abidjan. Et ce, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Ainsi, hier au siège de la fondation à Cocody, elle a fait des dons à hauteur de 130 millions de F Cfa en faveur d'une centaine d'ONG partenaires de la fondation. Des structures engagées dans la protection des couches vulnérables qui seront chargées de faire la distribution aux bénéficiaires. Les dons sont composés de 3000 sacs de riz, 20 000 boîtes de sardine, 12000 paquets de sardine, 10 000 masques de

protection, 6000 gels hydro-alcooliques, 3000 dispositifs de lavage des mains. La présidente-fondatrice de Children of Africa a particulièrement félicité le gouvernement et le Conseil national de sécurité pour avoir fait du soutien des populations défavorisées une véritable priorité. Elle se félicite du fait que le Fonds national de solidarité et de soutien soit opérationnel. La distribution des fonds alloués aux ménages démunis a commencé et le gouvernement a aussi offert des vivres aux populations. « Je suis fière de mon cher époux, le Président Alassane Ouattara. Car il a tenu à aider directement les foyers les plus démunis pendant cette période difficile. Cette aide a été immédiate,

concrète et effective. Cela démontre à quel point ce sujet lui tient à cœur », a souligné Dominique Ouattara; avant de saluer les efforts de tous les donateurs dont l'Ambassade de Chine qu'elle a qualifiée de partenaire privilégié de la fondation Children of Africa et de la Côte d'Ivoire. Aux organisations non gouvernementales, elle a demandé de redoubler d'efforts pour apporter assistance aux plus vulnérables. « Votre dynamisme et votre efficacité sur le terrain sont autant de valeurs qui ont motivé mon choix de faire de vous des relais de la fondation auprès de nos femmes et enfants victimes de cette situation. Je vous encourage à sensibiliser ces familles et à donner le bon exemple en ma-

nière de mise en pratique des mesures barrières », a recommandé Dominique Ouattara. Au personnel de santé et aux forces de l'ordre, la présidente de la fondation Children of Africa a traduit tous ses encouragements dans l'exercice de leur métier. La ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Ramata Ly-Bakayoko, dira pour sa part que les dons de Dominique Ouattara vont renforcer les capacités opérationnelles des ONG et améliorer les conditions de vie des bénéficiaires. « Vous êtes une femme d'exception. Vous participez de manière significative à la lutte contre la maladie. Votre engagement pour la cause de la femme et de l'enfant n'est plus à démontrer. La construction de l'hôpital mère-enfant à

Bingerville et bien d'autres actions sont édifiantes », a-t-elle ajouté. Anicette Djédjé, au nom des ONG, a soutenu avec émotion que Dominique Ouattara a montré ainsi que les animateurs des organisations non gouvernementales ne sont pas seules dans le combat contre la maladie. C'est un soutien de taille, a-t-elle fait remarquer. Parfait Kouassi, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, porte-parole des entreprises ayant fait des dons à la fondation, a relevé qu'il s'agit d'un appui afin de permettre à la présidente de Children of Africa de poursuivre la lutte visant à contrer la propagation du virus. Il a remis un chèque de 20 millions de F Cfa et des vivres

et non vivres. Dans ce même élan, l'ambassadeur de Chine en Côte d'Ivoire, Wan Li, a soutenu cette action sociale en octroyant 50 millions de F Cfa. Pour lui, la fondation joue un rôle prépondérant et il souhaite que la Côte d'Ivoire gagne au plus vite la bataille contre cette crise sanitaire. « La Chine sera toujours aux côtés de la Côte d'Ivoire, un pays ami. Il y a eu plusieurs actions dont le partage d'expériences avec des experts de la médecine », a-t-il affirmé, tout en traduisant son admiration pour le Chef de l'Etat Alassane Ouattara pour les mots de solidarité qu'il a eus pour la Chine au début de la crise sanitaire dans ce pays.

CHRISTIAN DALLET

## Des vivres et des kits sanitaires pour les populations démunies d'Attécoubé

Les veuves, les handicapés et les orphelins du Vih Sida résidant dans la commune d'Attécoubé peuvent pousser un ouf de soulagement en cette période particulièrement difficile du fait des affres du Covid-19 sur les populations en général. La fondation Kouyou et son partenaire, Cook-Africa ont fait parler leur cœur, le 27 avril, à l'endroit de ces populations vulnérables, en présence du maire, le ministre Danho Paulin. En leur offrant 175 kits alimentaires composés de riz et d'huile ainsi que

du matériel de protection sanitaire, gel hydroalcoolique, cache-nez lavables et autres. A cela, il faut ajouter le don en vivres et non vivres fait aux forces de sécurité de la commune. Justifiant son acte, le président de la fondation, Kouyou Anderson, indiquera que cette assistance aux personnes vulnérables d'Attécoubé s'inscrit dans un cadre général de la caravane sociale que la fondation Kouyou initie au plan national en faveur de ce groupe social. « Nous voulons montrer notre attachement à la survie des familles, à leur

équilibre et à l'assistance des personnes vulnérables. Nous apportons, ici à ce jour, notre pierre à l'édifice pour répondre au sursaut social lancé par le gouvernement », a indiqué le donateur. Qui a saisi l'occasion pour féliciter les forces de sécurité pour le travail abattu en cette période et invité les populations au respect strict des mesures barrières édictées par le gouvernement. « Nous remercions Kouyou Anderson et son partenaire le restaurant Cook-Africa d'avoir pensé à nos populations en cette période difficile

pour tout le monde... Cette action cadre avec notre approche de solidarité et de sensibilisation », c'est par ces mots que le maire Danho Paulin a traduit sa gratitude aux donateurs. Il a particulièrement eu un mot aimable pour Cook-Africa, qui a mis sa réserve de nourriture à la disposition de la solidarité nationale. Créée en 2018, la Fondation Kouyou est une institution spécialisée dans la préservation et la stabilité de la cellule familiale.



Le ministre Danho Paulin, maire de la commune d'Attécoubé (extrême gauche), a salué l'action de la Fondation Kouyou.

MARC YEVOU (SERCOM)

Jeûne

# Alassane Ouattara offre 684,2 tonnes de vivres aux musulmans de Côte d'Ivoire

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a apporté son appui à la communauté musulmane pour aborder le mois de Ramadan qui a débuté le 24 avril.

C'est le conseiller spécial de la Présidence de la République en charge des Cultes, Drissa Koné, qui l'a annoncé, hier, à la communauté musulmane représentée par son chef suprême, le Cheick Boikari Fofana, président du Conseil supérieur des imams (Cosim). C'était au siège de l'organisation, à la grande mosquée de la commune de Treichville. Entouré de quelques collaborateurs du Chef de l'État Alassane Ouattara et du Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, Drissa Koné a annoncé comme don du Président de la République à tous les musulmans de Côte d'Ivoire qui sacrifient actuellement au jeûne, 345,2 t de sucre et 339 t de riz. Soit 684,2 t de vivres parmi lesquels 68,3 t de sucre et 66,1 t de riz pour les musulmans de la circonscription d'Abidjan. Exceptionnellement, 5 t de riz et 5 t de sucre plus une enveloppe de 1,5 million FCfa ont été remis au Cosim pour cette période. Tout en rappelant que cet acte du Président Alassane Ouattara est devenu une tradition, puisque chaque



La communauté musulmane a exprimé sa reconnaissance au Chef de l'Etat pour les dons reçus. (PHOTOS: HONORÉ BOSSON)



année, à la même période, il accompagne la communauté musulmane avec des dons pendant le mois de jeûne, il lui a traduit ses salutations en cette période de confinement. « La démarche actuelle concerne uniquement la remise du lot du Cosim. Pendant que nous sommes ici, dans les sous-préfectures, les départe-

tements, les communes, les lots des fidèles et des imams sont en train d'être acheminés », a informé le conseiller spécial du Président de la République chargé des Cultes. Qui a profité du moment pour réitérer ses félicitations à la communauté musulmane pour sa prompt réaction dans la lutte contre la pandémie

du Covid-19. En effet, salue-t-il, soucieuse de la menace que le coronavirus constitue pour la nation, « la communauté a pris des mesures très fortes quoique douloureuses pour l'exercice de notre foi. En fermant les mosquées et en s'abstenant maintenant de fréquenter les lieux publics à une période où

ces rassemblements sont requis ». Au nom des imams de Côte d'Ivoire, le Cheick Aïma Boikari Fofana a remercié le Président de la République. Pour lui, sa générosité fait partie des pratiques du prophète Mahomet. Ce dernier était certes généreux, selon les Saintes Ecritures, mais « pendant le Ramadan, sa

générosité était aussi forte et grande qu'elle était comparée au vent. Tout ce qui lui tombait dans la main s'envolait vers quelqu'un d'autre ». Le guide religieux a demandé au Tout-Puissant de protéger le Chef de l'État et de le guider pour le bonheur de toute la Côte d'Ivoire ■

HERVE ADOU

## Lutte contre le Covid-19

### Le Dg de l'Office du service civique national appelle les Ivoiriens à la discipline

Nous ne l'oublions pas, le combat est commun. Le civisme est notre arme. C'est ainsi qu'a conclu, hier, Touré Mamadou, le directeur général de l'Office national du civisme, ses propos face aux journalistes, au cours de la conférence de presse qui s'est déroulée au ministère de la Sécurité et de la Protection civile. Il a donc invité la population au civisme et à la citoyenneté. « J'en appelle au respect des lois qui régissent notre société », a-t-il déclaré. Exhortant chaque Ivoirien « à respecter sa vie, la nôtre et celles des autres » via la prise en compte, au quotidien, des mesures barrières édictées par les autorités : lavage régulier des mains, port du masque... Aux Ong et à la société civile qu'il a félicitées pour leur engagement dans le volontariat, en cette période de crise, il a demandé d'unir leurs forces pour plus de synergie d'ac-



Touré Mamadou, le directeur général de l'Office national du civisme (PH: VÉRONIQUE KOUADIO).

tions. « Je voudrais vous inviter à vous rapprocher de nos services afin qu'ensemble et pour plus de visibilité et de cohérence, nous puissions bâtir un dispositif robuste de volontariat et de bénévolat », a-t-il dit. Touré Mamadou a appelé les hommes politiques au

civisme et à la cohésion sociale. « C'est ensemble, sans distinction d'ethnie, de classe sociale, de religion et de parti politique que nous vaincrons cette pandémie », a-t-il souligné.

**Amer constat.**  
Le Dg de l'Office national du

service civique national dit avoir fait un amer constat : celui de « l'incivisme » d'une bonne partie de la population. « Nous constatons avec regret qu'un nombre important de nos concitoyens n'ont pas encore intégré dans leurs habitudes les mesures de prévention », a-t-il dit. Regrettant le fait qu'à bien des égards, « l'incivisme dans sa forme la plus grave peut être considéré comme la défiance à l'autorité de l'État ». « C'est le moment de se valoriser en se mettant à la disposition des autorités compétentes de leurs régions, pour participation en cas de besoin », a déclaré, en outre, l'autorité en charge du service civique national en appelant les 784 jeunes stagiaires volontaires sortis des centres de service civique à se mettre à la disposition de la nation. Pour lui, cette pandémie montre que l'État de Côte d'Ivoire a eu bien raison

d'accorder une place prépondérante aux actions gouvernementales. Parce que, plus que jamais, cette maladie vient « démontrer à souhait la place prépondérante du civisme dans le développement d'une nation. Elle vient nous montrer que les autorités ivoiriennes ont eu raison de réactiver le service civique et de lui conférer une place de choix dans la politique sociale du gouvernement ». C'est le lieu de rappeler que le Président Alassane Ouattara, le 23 mars, n'a pas manqué d'attirer l'attention des Ivoiriens en affirmant que dans le processus de lutte contre le Covid-19, notre principal ennemi pourrait être l'indiscipline. C'est donc fort de ce constat que la conférence d'hier a eu pour point focal le civisme et la discipline. Le Dr Edith Kouassi du ministère de la Santé et de l'Hygiène publique est aussi re-

venue sur la nécessité pour la population de s'en tenir à la discipline, en respectant de façon stricte les mesures sanitaires. Concernant la situation sanitaire à la date du 27 avril, elle a déclaré : « Ces données montrent l'évolution continue de la pandémie en Côte d'Ivoire, avec Abidjan comme épicentre », en notant une « régression » à l'intérieur du pays. Elle explique qu'il s'agit des efforts fournis par le gouvernement pour isoler Abidjan des villes de l'intérieur du pays. Le porte-parole de la police a, pour sa part, sacrifié à la tradition en dressant le bilan sécuritaire. Il a souligné que, dans la nuit du 27 au 28 avril, entre autres, 22 personnes ont été interpellées pour violation de couvre-feu. Bleu Charlemagne a souligné, par ailleurs, que 25 personnes ont été assistées dans le cadre des actions civilo-militaires ■

MARCEL APPENA

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

Mercredi 29 avril 2020

Eraternité-Matin

Nation

3

## Dominique Ouattara au secours de trois mille familles vulnérables



La présidente de Children of Africa, Dominique Ouattara, a insisté sur le respect des mesures barrières pour arrêter la propagation du coronavirus. (PHOTO : FONDATION)



Dominique Ouattara a traduit sa gratitude aux donateurs pour leur soutien à cette action sociale

La présidente de la fondation Children of Africa, Dominique Ouattara, œuvre à soulager 3000 familles vulnérables, notamment les femmes et les enfants du Grand Abidjan. Et ce, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Ainsi, hier au siège de la fondation à Cocody, elle a fait des dons à hauteur de 130 millions de F Cfa en faveur d'une centaine d'Ong partenaires de la fondation. Des structures engagées dans la protection des couches susmentionnées qui seront chargées de faire la distribution aux bénéficiaires. Les dons sont composés de 3000 sacs de riz, 20 000 boîtes de sardine, 12000 paquets de sardine, 10 000 masques de

protection, 6000 gels hydro-alcooliques, 3000 dispositifs de lavage des mains. La présidente-fondatrice de Children of Africa a particulièrement félicité le gouvernement et le Conseil national de sécurité pour avoir fait du soutien des populations défavorisées une véritable priorité. Elle se félicite du fait que le Fonds national de solidarité et de soutien soit opérationnel. La distribution des fonds alloués aux ménages démunis a commencé et le gouvernement a aussi offert des vivres aux populations. « Je suis fière de mon cher époux, le Président Alassane Ouattara. Car il a tenu à aider directement les foyers les plus démunis pendant cette période difficile. Cette aide a été immédiate,

concrète et effective. Cela démontre à quel point ce sujet lui tient à cœur », a souligné Dominique Ouattara; avant de saluer les efforts de tous les donateurs dont l'Ambassade de Chine qu'elle a qualifiée de partenaire privilégié de la fondation Children of Africa et de la Côte d'Ivoire. Aux organisations non gouvernementales, elle a demandé de redoubler d'efforts pour apporter assistance aux plus vulnérables. « Votre dynamisme et votre efficacité sur le terrain sont autant de valeurs qui ont motivé mon choix de faire de vous des relais de la fondation auprès de nos femmes et enfants victimes de cette situation. Je vous encourage à sensibiliser ces familles et à donner le bon exemple en ma-

nière de mise en pratique des mesures barrières », a recommandé Dominique Ouattara. Au personnel de santé et aux forces de l'ordre, la présidente de la fondation Children of Africa a traduit tous ses encouragements dans l'exercice de leur métier. La ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, Ramata Ly-Bakayoko, dira pour sa part que les dons de Dominique Ouattara vont renforcer les capacités opérationnelles des Ong et améliorer les conditions de vie des bénéficiaires. « Vous êtes une femme d'exception. Vous participez de manière significative à la lutte contre la maladie. Votre engagement pour la cause de la femme et de l'enfant n'est plus à démontrer. La construction de l'hôpital mère-enfant à

Bingerville et bien d'autres actions sont édifiantes », a-t-elle ajouté. Anicette Djédjé, au nom des Ong, a soutenu avec émotion que Dominique Ouattara a montré ainsi que les animateurs des organisations non gouvernementales ne sont pas seules dans le combat contre la maladie. C'est un soutien de taille, a-t-elle fait remarquer. Parfait Kouassi, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, porte-parole des entreprises ayant fait des dons à la fondation, a relevé qu'il s'agit d'un appui afin de permettre à la présidente de Children of Africa de poursuivre la lutte visant à contrer la propagation du virus. Il a remis un chèque de 20 millions de F Cfa et des vivres

et non vivres. Dans ce même élan, l'ambassadeur de Chine en Côte d'Ivoire, Wan Li, a soutenu cette action sociale en octroyant 50 millions de F Cfa. Pour lui, la fondation joue un rôle prépondérant et il souhaite que la Côte d'Ivoire gagne au plus vite la bataille contre cette crise sanitaire. « La Chine sera toujours aux côtés de la Côte d'Ivoire, un pays ami. Il y a eu plusieurs actions dont le partage d'expériences avec des experts de la médecine », a-t-il affirmé, tout en traduisant son admiration pour le Chef de l'Etat Alassane Ouattara pour les mots de solidarité qu'il a eus pour la Chine au début de la crise sanitaire dans ce pays.

CHRISTIAN DALLET

## Des vivres et des kits sanitaires pour les populations démunies d'Attécoubé

Les veuves, les handicapés et les orphelins du Vih Sida résidant dans la commune d'Attécoubé peuvent pousser un ouf de soulagement en cette période particulièrement difficile du fait des affres du Covid-19 sur les populations en général. La fondation Kouyou et son partenaire, Cook-Africa ont fait parler leur cœur, le 27 avril, à l'endroit de ces populations vulnérables, en présence du maire, le ministre Danho Paulin. En leur offrant 175 kits alimentaires composés de riz et d'huile ainsi que

du matériel de protection sanitaire, gel hydroalcoolique, cache-nez lavables et autres. A cela, il faut ajouter le don en vivres et non vivres fait aux forces de sécurité de la commune. Justifiant son acte, le président de la fondation, Kouyou Anderson, indiquera que cette assistance aux personnes vulnérables d'Attécoubé s'inscrit dans un cadre général de la caravane sociale que la fondation Kouyou initie au plan national en faveur de ce groupe social. « Nous voulons montrer notre attachement à la survie des familles, à leur

équilibre et à l'assistance des personnes vulnérables. Nous apportons, ici à ce jour, notre pierre à l'édifice pour répondre au sursaut social lancé par le gouvernement », a indiqué le donateur. Qui a saisi l'occasion pour féliciter les forces de sécurité pour le travail abattu en cette période et invité les populations au respect strict des mesures barrières édictées par le gouvernement. « Nous remercions Kouyou Anderson et son partenaire le restaurant Cook-Africa d'avoir pensé à nos populations en cette période difficile

pour tout le monde... Cette action cadre avec notre approche de solidarité et de sensibilisation », c'est par ces mots que le maire Danho Paulin a traduit sa gratitude aux donateurs. Il a particulièrement eu un mot aimable pour Cook-Africa, qui a mis sa réserve de nourriture à la disposition de la solidarité nationale. Créée en 2018, la Fondation Kouyou est une institution spécialisée dans la préservation et la stabilité de la cellule familiale.



Le ministre Danho Paulin, maire de la commune d'Attécoubé (extrême gauche), a salué l'action de la Fondation Kouyou.

MARC YEVOU (SERCOM)

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

4

Fraternité Matin **N**ation

Mercredi 29 avril 2020

# • Reportage / Comment les mesures barrières sont mises en œuvre à la frontière ivoiro-libérienne

Face à la propagation du Covid-19, le gouvernement ivoirien a décidé de fermer ses frontières terrestres avec ses voisins, le 22 mars, afin de « contenir la propagation » du virus. L'équipe de reportage de Fraternité Matin a fait une visite-surprise à la frontière ivoiro-libérienne.

**Entre amertume et compréhension à la frontière ivoiro-libérienne**

Poste frontalier de Pékan-Houéby. A ce point de passage officiel entre la Côte d'Ivoire et le Liberia situé à 18 kilomètres de Toulepleu, c'est le silence total. Les trottoirs, d'ordinaire occupés par des vendeurs ambulants et des camions, sont quasiment vides. Seuls des policiers, agents des Eaux et Forêts, gendarmes et soldats des Forces armées de Côte d'Ivoire sont à leurs postes de contrôle ou sous des arbres, à l'abri du soleil. Tandis que deux d'entre eux jouent aux cartes, trois autres échangent juste à côté du poste de contrôle sanitaire hermétiquement fermé. Aucun de ces éléments des forces de l'ordre, tous corps confondus, en première ligne donc dans ce combat, n'a de gants ou de cache-nez. Ils ne disposent d'aucune protection particulière contre le Covid-19 qui sévit pourtant en Côte d'Ivoire et au Liberia voisin. Pis, le seau pour le lavage des mains, cassé par endroits, ne retient que très peu d'eau. Des flacons de savon liquide et de gel hydroalcoolique ont été jetés par terre sur tout le périmètre. Le seau servant à recueillir l'eau usée est vide, certainement parce que que le lavage des mains est rare à cet endroit. Avant de nous entretenir avec eux, nous nous lavons les mains sous leurs yeux, mais juste avec de l'eau, vu qu'il n'y a pas de savon. « Bienvenue à Pékan-Barrage, merci de venir partager notre solitude ! », lance un jeune soldat. Visiblement content de voir des visiteurs, il raconte qu'avant la décision de fermeture de la frontière, des centaines de personnes et de nombreux camions de



Le seau à robinet utilisé par les Fds à Pékan-village.

marchandises empruntaient chaque jour cet axe liant les deux pays. Sur la chaussée, à côté d'un hangar en mauvais état, une barre de fer bloque le passage. « C'est notre point de contrôle. Aujourd'hui, il n'y a que des animaux en vadrouille qui traversent ce poste pour aller au Liberia et revenir quand ils veulent », indique, en souriant, le caporal AB. « Nous ne sommes pas en vacances. Nous veillons au grain », précise à son tour un autre agent qui refuse de donner son identité. « Il y a toujours quelque chose à faire, nous veillons à la sécurité des Ivoiriens », ajoute-t-il. Les soldats, conscients que ce danger invisible peut venir de l'intérieur du pays ou du Liberia voisin, se protègent comme ils peuvent. « Cette fois-ci, il ne s'agit pas d'une crise sanitaire précieuse. C'est plus compliqué pour nous car nous ne pouvons rien avec nos armes, sauf veiller au respect des mesures prises par le gouvernement

pour empêcher la propagation du virus », dit le soldat. Il invite ses frères d'armes à partager avec lui un petit plat de riz gras avec quelques morceaux de viande. Le plat disparaît comme un éclair et notre soldat-interlocuteur se lèche les doigts. A sa mine, il n'a pas l'air rassasié.

**Une franche collaboration entre soldats ivoiriens et libériens**

Un peu plus loin, commence le pont métallique sur la rivière Tanhi qui sert de frontière naturelle entre la Côte d'Ivoire et le Liberia à cet endroit. A l'aide d'une chaîne et d'un cadenas, les forces libériennes tiennent fermée la sortie du pont. Ce dispositif, soutenu par un simple bambou, paraît bien fragile. Une femme et ses enfants font leur lessive sous le pont. Des troncs d'arbres disposés sur la rivière qui servent sans doute à contourner le passage officiel attirent notre attention.

Comment les forces ivoiriennes et libériennes procèdent-elles lorsqu'elles doivent communiquer entre elles en cette période de pandémie ? « On siffle et on se retrouve sur le pont. Nous

avons régulièrement besoin d'échanger sur certains sujets », répond un soldat. Un militaire libérien se dirige à grandes enjambées vers le pont situé à une trentaine de mètres et... hurle, exi-

geant que nous cessions de prendre des clichés. « Il vaut mieux changer de cible. Attendez d'abord leur autorisation avant de prendre des clichés. Les soldats libériens sont imprévisibles », interpelle le soldat qui demande au Libérien de se calmer. Tout finit par rentrer dans l'ordre et ce dernier accepte d'échanger avec nous à son poste. Il ressort que les populations des villages de cette zone frontalière vivent un réel drame, avec la décision de fermeture des frontières.

**Libériens et Ivoiriens, même galère**

Les villages frontaliers de Pékan-barrage en Côte d'Ivoire et de B'Haï au Liberia, séparés par la rivière Tanhi, vivent un véritable calvaire depuis la survenue de la pandémie du coronavirus en Afrique, particulièrement dans les deux pays. Lieu d'échange de devises et carrefour prospère des affaires, le village de B'Haï affiche aujourd'hui un visage fantomatique. Les habitants de cette bourgade jadis très peuplée semblent s'être volatilisés et les services ont tous fermé, même celui de l'immigration. Interrogé, Austin Teah, le chef du poste de contrôle libérien érigé dans ce village, évoque, le cœur meurtri, la situation : « La fermeture de la frontière ivoirienne est un véritable



-La rivière Tanhi, un des passages clandestins entre le Liberia et la Côte d'Ivoire.



**CORONAVIRUS (COVID-19)**

**Mesures de prévention**



POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE



Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.



Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.



Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.



Bien cuire la viande et les oeufs.

143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

## Fraternité-Matin Nation

5

Mercredi 29 avril 2020

drame pour cette localité qui est totalement dépendante de la Côte d'Ivoire pour son approvisionnement en denrées alimentaires. Aujourd'hui, du fait de la pandémie du coronavirus, toutes les activités sont arrêtées. Les populations en souffrent énormément. Elles pensent même que du temps de la guerre du Liberia, la souffrance n'était pas aussi grande. » Face à cette situation inconfortable, le militaire libérien plaide pour que la circulation des véhicules d'approvisionnement en produits de grande consommation soient autorisés à cette frontière, comme cela se fait au poste frontalier de Danané.

Ce poste de contrôle libérien, en termes de respect des mesures barrières au Covid-19, ne semble pas mieux loti que le poste ivoirien, du moins sur certains points. Il ne dispose lui aussi pas de matériel adéquat et élémentaire pour freiner la propagation de la pandémie. Le seau-robot, que notre regard curieux a beaucoup cherché, contient de l'eau mélangée avec du javel et du savon. Les agents en poste à ce point de contrôle et en première ligne dans la lutte contre cette pandémie ne possèdent pas de cache-nez, ni de gel hydroalcoolique. Un constat ahurissant, car témoignant du danger auxquels s'exposent les soldats.

Le président des jeunes de B'Haï, Victor Denis, qui s'exprime très bien en français et dont la mère est originaire de Pékan-Barrage, de l'autre côté de la rive du fleuve, révèle qu'au Liberia, toutes les régions ont été confinées par les autorités. Il est donc impossible aux habitants de la région du Grand Geddeh de se rendre dans celles du Nimba-County au nord ou du Maryland au sud. Ce qui crée une situation difficile, regrette-t-il. Les commerces, relate-t-il, sont fermés et les échanges stoppés. Il fait remarquer, avec un brin d'humour, que les hommes n'ont pas le droit de passer la frontière pendant que les animaux sont exemptés de cette interdiction.

Cependant, et en dépit de ces désagréments, il estime que la décision de confinement prise par les autorités est salutaire. Concernant la stratégie des autorités libériennes pour freiner la pandémie, il déplore le très mauvais état des routes libériennes qui constitue un véritable frein à la lutte. « Nous avons reçu des flacons de gel hydroalcoolique et du



Le maire de Bin-Houyé (au centre) sur les rives du fleuve Nuon.

savon de parents résidant dans les villages frontaliers ivoiriens. Nous sommes entre frères. Et comme dit l'adage, on reconnaît son frère quand on est dans les difficultés. Nous n'avons rien reçu de notre gouvernement, à part les messages sur les antennes de la radio nationale. Ici, les gens n'ont même pas d'argent pour se nourrir, comment pourront-ils s'offrir du savon liquide, du gel hydro-alcoolique ou des cache-nez ? La seule satisfaction : nous ne payons pas l'électricité fournie par la Côte d'Ivoire au Liberia. Aucun facteur n'a mis les pieds ici depuis deux mois », ajoute-t-il, sans dire comment les biens reçus de Pékan-Barrage, de l'autre côté de la frontière, ont pu leur être acheminés.

### Des avis divers sur la mesure de fermeture des frontières

Sur le chemin du retour, nous observons avec surprise une jeune fille sous le pont qui cherche visiblement à se rendre dans la partie ivoirienne. Malgré la discrétion dont elle a fait preuve, elle n'échappera pas à notre vigilance. Rattrapée puis interrogée, elle nous a expliqué qu'elle se rendait à Pékan-Village (la partie ivoirienne) pour y acheter du riz. Avec cette découverte, nous comprenons que la frontière ivoiro-libérienne, officiellement fermée, ne l'est pas vraiment pour les populations qui trouvent toujours

le moyen de contourner les postes frontaliers. Nous traversons la frontière en sa compagnie et regagnons la terre ivoirienne, histoire d'en faire l'expérience, avant de revenir sur nos pas pour emprunter le pont métallique. Nous quittons les lieux après avoir échangé avec les forces nationales de défense et de sécurité.

En territoire ivoirien, à Pékan-Village, la majorité des habitants approuve la fermeture de la frontière, certains s'inquiètent même du fait qu'elle reste perméable. C'est le cas de Taho Omer, planteur du village de Pékan-Houéby, qui affirme que même si le gouvernement a fermé la frontière, il y a mille autres points d'entrée pos-

sibles : de nombreuses pistes qui permettent de venir en Côte d'Ivoire ou d'aller au Liberia. « Ce sont des voies qui peuvent être des voies de transmission du Covid-19. Or, par manque d'effectifs, l'État ne pourra pas mettre des militaires sur chaque piste », déplore-t-il. Au total, 28 points de passage clandestins ont été répertoriés par les militaires dans la seule zone frontalière du village de Pékan-Houéby. Pourtant, beaucoup ne voient pas les choses de cet œil. Pour ces habitants, la fermeture de la frontière vient favoriser les trafics illégaux et la multiplication des passages clandestins. Kah Robert, un habitant du village que nous avons interrogé, est de ceux-ci. « La fermeture des

frontières réduit considérablement les échanges commerciaux légaux et contribue à développer des activités de contrebande. C'est un vrai préjudice pour l'économie locale. Ici, rien ne passe, même les produits vivriers », soutient-il.

Selon lui, il faut équiper le poste frontalier de matériel sanitaire : des thermomètres infrarouges qui permettent d'obtenir la température corporelle des passants, des gants, des cache-nez et autres, comme c'est le cas ailleurs, par exemple à Noé. « La frontière est très poreuse. Il faut savoir que pour se rendre dans certains villages ivoiriens, on est obligé de passer par le Liberia. Certains de nos parents ont des champs au Liberia et vice-versa », précise Kah Robert. Cette situation d'interpénétration de nos États, on peut le voir, se constate à plusieurs niveaux de la frontière avec le Liberia.

### Dohouba (Bin-Houyé), la barque et les pirogues retirées de l'eau

À 24 km au nord de Toulepleu, les populations de la commune de Bin-Houyé dans la région du Tonkpi, vivent la même situation. Elles ont les mêmes préoccupations. Malgré la fermeture de la frontière, les autorités municipales sont à la tâche pour sensibiliser les populations et encourager les forces de l'ordre qui veillent nuit et jour à la sécurité et à la santé des Ivoiriens. La barque de l'intégration, offerte par le Président Alassane Ouattara que nous avons empruntée en janvier dernier pour nous rendre au Liberia, est au-

jourd'hui immobilisée sur le fleuve, hors de portée des populations et sous le contrôle des militaires. Cette barque qui sert de pont flottant et qui permet aux populations des deux pays frères de se déplacer restera non opérationnelle jusqu'à la fin de la crise sanitaire. Les pirogues utilisées par les pêcheurs ont également été retirées de l'eau.

Le maire de Bin-Houyé André Narcisse Meman que nous avons rencontré au bord du fleuve Nuon, au poste frontalier de Dohouba, à trois km de la ville, a rencontré, ce jour-là, les populations, par vagues, pour échanger avec elles sur la pandémie du coronavirus. « Nous avons exhorté nos parents au respect des mesures gouvernementales et nous les avons apaisés car des rumeurs circulent et cela n'est pas fait pour arranger les choses », a-t-il dit. Il a apporté le soutien de la mairie aux soldats et douaniers basés dans cette zone frontalière. « Nous sommes venus encourager les forces de l'ordre qui travaillent ici et leur demander d'appliquer strictement les mesures prises par le gouvernement. Nous avons également recensé les préoccupations des populations concernant la fermeture de la frontière qui est essentielle pour lutter contre cette pandémie. C'est dur, mais c'est le prix à payer pour respecter les consignes du gouvernement. Quand un Chef d'Etat décide de fermer la frontière, c'est que la situation est grave. Nous sommes certes des frères, mais faisons en sorte que personne ne traverse la frontière », a expliqué le maire.

Cet avis est loin d'être partagé par un cadre du village qui, sous le couvert de l'anonymat, souligne que la fermeture des frontières est une mesure barrière efficace lorsque la menace est encore lointaine. Pour lui, il est trop tard aujourd'hui pour que cette mesure soit salutaire puisque le virus se trouve de chaque côté de la frontière. On peut le dire, la fermeture des frontières a permis de limiter les mouvements de populations. Mais le défi que doivent relever les autorités ivoiriennes, c'est celui des passages illégaux qui s'étendent tout au long de la frontière. La question est essentielle, car les frontières entre la Côte d'Ivoire et l'ensemble de ses voisins sont à l'image de la frontière ivoiro-libérienne. ■



Une vue de la barque immobilisée sur le fleuve Nuon.

SAINT-TRA BI

**CORONAVIRUS (COVID-19)**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

**Mesures de prévention**

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

**143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

6

Fraternité Matin **Nation**

Mercredi 29 avril 2020

## Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

# Communiqué final

**S**ous la Présidence de son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Conférence s'est réunie en session extraordinaire, en visioconférence le 27 avril 2020. La session s'est principalement penchée sur la grave crise sanitaire qui sévit dans les pays de l'UEMOA du fait de la pandémie à coronavirus (COVID-19).

Ont pris part à ladite session :

- Pour la République du Bénin, Son Excellence Monsieur Patrice TALON, Président de la République ;

- Pour le Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso ;

- Pour la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République ;

- Pour la République de Guinée-Bissau, Son Excellence Monsieur Umaro Sissoco EMBALO, Président de la République ;

- Pour la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République ;

- Pour la République du Niger, Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République ;

- Pour la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozima GNASSINGBE, Président de la République.

- Pour la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République ;

Ont également pris part aux travaux de cette session, les Membres du Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA, présidé par Monsieur Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, ainsi que :

- Monsieur Abdallah BOUREIMA, Président de la Commission de l'UEMOA ;

- Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;

- Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;

- Monsieur Mamadou NDIAYE, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Analysant la situation sanitaire dans les pays de l'Union, la Conférence exprime sa vive préoccupation face à la rapidité avec laquelle la maladie à Coronavirus (COVID-19) se propage et les risques qu'elle comporte aux plans humain, économique et financier, sur le monde en général et en particulier sur les pays de l'UEMOA. Elle exprime sa compassion à toutes les familles endeuillées et souhaite un prompt rétablissement aux malades.

La Conférence salue la vigueur des réactions des Etats membres dès le déclenchement de l'épidémie et les efforts qu'ils continuent de déployer pour mettre en œuvre des plans de riposte destinés à faire face à la progression de la maladie, à protéger les populations les plus vulnérables et à limiter l'impact de la pandémie. Elle les exhorte à poursuivre la sensibilisation des populations au strict respect des mesures de prévention.

La Conférence rend un hommage appuyé aux professionnels de la santé pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour sauver des vies. Elle remercie toutes les bonnes volontés qui se mobilisent pour atténuer les souffrances des malades et porter assistance à ceux qui en ont besoin.

Elle félicite le Conseil des Ministres et les Institutions de l'Union pour les décisions et mesures prises à l'issue de la session extraordinaire du Conseil du 20 mars 2020, pour contribuer au financement des plans de riposte nationaux et se réjouit en particulier de :

- l'octroi de prêts concessionnels au profit des Etats, à hauteur de 120 milliards, par l'affectation, par la BCEAO et la Commission de l'UEMOA, de 40 milliards au Fonds de bonification de la BOAD ;

- la couverture par la BCEAO des besoins de liquidité exprimés par les banques.

La Conférence a pris acte des nouvelles mesures d'accompagnement des Etats et du secteur privé pour renforcer la résilience de tous les acteurs en vue de faire face, à court et moyen termes, aux conséquences vécues et prévisibles de la pandémie du COVID-19, notamment le lancement imminent de « Bons COVID-19 ».

La Conférence salue également les actions en cours de la BCEAO et de la BOAD destinées à mettre en œuvre, en relation avec le système bancaire, des mécanismes de financement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), principales sources de financement du secteur informel dans les Etats membres.

La Conférence note qu'à l'instar des autres pays, la pandémie à coronavirus affecte profondément les économies des Etats membres. Ainsi, en 2020, la situation macroéconomique de l'Union connaîtrait une dégradation sensible avec notamment un taux de croissance moyen qui ressortirait à 2,7%, soit une réduction de près de quatre points de pourcentage par rapport à la prévision initiale de 6,6%. A cet égard, les chefs d'Etat et de Gouvernement encouragent les Etats membres à mettre rapidement en œuvre les mesures de stabilisation puis de relance des économies.

Dans ce contexte, la Conférence a évalué les ressources financières nécessaires aux Etats pour faire face aux besoins en équipements sanitaires, assurer une mise en œuvre effective des mesures sociales et relancer l'activité économique. L'évaluation de ces besoins s'élève à 5 284,9 Milliards de francs CFA. Il en résulterait une aggravation du déficit budgétaire, dans des proportions, pour représenter 5,5% du PIB contre 2,7% initialement prévu.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19, la Conférence soutient l'initiative de l'Union Africaine relative à la dette des pays Africains.

La Conférence adresse ses remerciements à l'ensemble des partenaires, en particulier l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et le G20 pour les initiatives qui ont déjà été engagées et les invite à soutenir encore plus le continent Africain dans sa lutte contre la pandémie.

La Conférence note avec préoccupation la situation alimentaire et nutritionnelle particulièrement difficile pour une certaine frange des populations de l'Union, qui aura besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate pendant la période de soudure (juin-août 2020). Cette vulnérabilité alimentaire, essentiellement due à la situation sécuritaire, pourrait se dégrader davantage avec la crise sanitaire du COVID-19.

La Conférence relève par ailleurs que les difficultés liées aux importations, la fermeture des marchés, les mesures de confinement et la mise en quarantaine des zones touchées par la pandémie pourraient priver les producteurs ruraux d'un accès facile aux intrants agricoles et affecter négativement les résultats de la campagne 2020-2021 déjà sous la menace du péril acridien avec l'installation prochaine de la saison des pluies. Cette situation pourrait déboucher sur une aggravation

de la situation alimentaire et nutritionnelle pour la région en 2021.

La Conférence, consciente que les couches vulnérables sont très affectées par les mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie à Coronavirus, recommande aux Etats membres de mettre rapidement en œuvre les mesures d'atténuation prises en leur faveur.

La Conférence décide de prendre les mesures ci-après et invite les Etats membres ainsi que les Institutions communautaires à les mettre en œuvre :

- l'instauration, dans le cadre communautaire, d'une plus grande coordination dans la prise des mesures sanitaires relatives à la gestion des frontières intérieures et extérieures de l'Union ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional de renforcement des capacités des systèmes de santé pour la gestion des épidémies ;

- l'adoption d'une Déclaration portant suspension temporaire de l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité ;

- la prise, avec célérité, de toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour réduire l'impact de la pandémie sur nos populations et soutenir l'économie pendant et après la crise.

La Conférence exprime sa vive préoccupation face à l'escalade continue des actes terroristes et de banditisme contre les pays de l'Union, et réitère la détermination des Etats membres à renforcer leur coopération dans la lutte contre le terrorisme. Elle condamne l'enlèvement de Monsieur Soumaila Cissé, Chef de file de l'opposition malienne et rassure le gouvernement malien de son soutien et de ses encouragements pour toutes les initiatives en cours pour sa libération dans les meilleurs délais

et sans condition. Abordant la situation politique au sein de l'Union, la Conférence salue le bon déroulement des élections présidentielles en Guinée-Bissau et au Togo.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement adressent leurs vives et chaleureuses félicitations à son Excellence Monsieur Umaro Sissoco EMBALO, pour son accession à la magistrature suprême de la Guinée-Bissau et à son Excellence Monsieur Faure Essozima GNASSINGBE pour sa réélection à la présidence de la République Togolaise.

La Conférence exprime sa satisfaction au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, au Président de la Banque Ouest Africaine de Développement, au Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes et projets communautaires.

La prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement se tiendra en juillet 2020 à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement adressent leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, pour avoir pris l'initiative de cette session extraordinaire et pour les bonnes dispositions matérielles et techniques prises pour sa réussite.

Fait à Abidjan, le 27 avril 2020

POUR LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UEMOA

LE PRÉSIDENT, S. E. MONSIEUR ALASSANE OUATTARA

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les oeufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE **143 ou 101** OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

6

Eternité Matin **Nation**

Mercredi 29 avril 2020

Session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

**Communiqué final**

Sous la Présidence de son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Conférence s'est réunie en session extraordinaire, en visioconférence le 27 avril 2020.

La session s'est principalement penchée sur la grave crise sanitaire qui sévit dans les pays de l'UEMOA du fait de la pandémie à coronavirus (COVID-19).

Ont pris part à ladite session :

- Pour la République du Bénin, Son Excellence Monsieur Patrice TALON, Président de la République ;

- Pour le Burkina Faso, Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso ;

- Pour la République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République ;

- Pour la République de Guinée-Bissau, Son Excellence Monsieur Umaro Sissoco EMBALLO, Président de la République ;

- Pour la République du Mali, Son Excellence Monsieur Ibrahim Bouba KEITA, Président de la République ;

- Pour la République du Niger, Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République ;

- Pour la République Togolaise, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République.

- Pour la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République ;

Ont également pris part aux travaux de cette session, les Membres du Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA, présidé par Monsieur Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, ainsi que :

- Monsieur Abdallah BOUREIMA, Président de la Commission de l'UEMOA ;
- Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- Monsieur Mamadou NDIAYE, Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPF).

Analysant la situation sanitaire dans les pays de l'Union, la Conférence exprime sa vive préoccupation face à la rapidité avec laquelle la maladie à Coronavirus (COVID-19) se propage et les risques qu'elle comporte aux plans humain, économique et financier, sur le monde en général et en particulier sur les pays de l'UEMOA. Elle exprime sa compassion à toutes les familles endeuillées et souhaite un prompt rétablissement aux malades.

La Conférence salue la vigueur des réactions des Etats membres dès le déclenchement de l'épidémie et les efforts qu'ils continuent de déployer pour mettre en œuvre des plans de riposte destinés à faire face à la progression de la maladie, à protéger les populations les plus vulnérables et à limiter l'impact de la pandémie. Elle les exhorte à poursuivre la sensibilisation des populations au strict respect des mesures de prévention.

La Conférence rend un hommage appuyé aux professionnels de la santé pour les efforts inlassables qu'ils déploient pour sauver des vies. Elle remercie toutes les bonnes volontés qui se mobilisent pour atténuer les souffrances des malades et porter assistance à ceux qui en ont besoin.

Elle félicite le Conseil des Ministres et les Institutions de l'Union pour les décisions et mesures prises à l'issue de la session extraordinaire du Conseil du 20 mars 2020, pour contribuer au financement des plans de riposte nationaux et se réjouit en particulier de :

- l'octroi de prêts concessionnels au profit des Etats, à hauteur de 120 milliards, par l'affectation, par la BCEAO et la Commission de l'UEMOA, de 40 milliards au Fonds de bonification de la BOAD ;
- la couverture par la BCEAO des besoins de liquidité exprimés par les banques.

La Conférence a pris acte des nouvelles mesures d'accompagnement des Etats et du secteur privé pour renforcer la résilience de tous les acteurs en vue de faire face, à court et moyen termes, aux conséquences vécues et prévisibles de la pandémie du COVID-19, notamment le lancement imminent de « Bons COVID-19 ».

La Conférence salue également les actions en cours de la BCEAO et de la BOAD destinées à mettre en œuvre, en relation avec le système bancaire, des mécanismes de financement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), principales sources de financement du secteur informel dans les Etats membres.

La Conférence note qu'à l'instar des autres pays, la pandémie à coronavirus affecte profondément les économies des Etats membres. Ainsi, en 2020, la situation macroéconomique de l'Union connaît une dégradation sensible avec notamment un taux de croissance moyen qui ressortirait à 2,7%, soit une réduction de près de quatre points de pourcentage par rapport à la prévision initiale de 6,6%. A cet égard, les chefs d'Etat et de Gouvernement encouragent les Etats membres à mettre rapidement en œuvre les mesures de stabilisation puis de relance des économies.

Dans ce contexte, la Conférence a évalué les ressources financières nécessaires aux Etats pour faire face aux besoins en équipements sanitaires, assurer une mise en œuvre effective des mesures sociales et relancer l'activité économique. L'évaluation de ces besoins s'élève à 5 284,9 Milliards de francs CFA. Il en résulterait une aggravation du déficit budgétaire, dons compris, pour représenter 5,5% du PIB contre 2,7% initialement prévu.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19, la Conférence soutient l'initiative de l'Union Africaine relative à la dette des pays Africains.

La Conférence adresse ses remerciements à l'ensemble des partenaires, en particulier l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et le G20 pour les initiatives qui ont déjà été engagées et les invite à soutenir encore plus le continent Africain dans sa lutte contre la pandémie.

La Conférence note avec préoccupation la situation alimentaire et nutritionnelle particulièrement difficile pour une certaine frange des populations de l'Union, qui aura besoin d'une assistance alimentaire et nutritionnelle immédiate pendant la période de soudure (juin-août 2020). Cette vulnérabilité alimentaire, essentiellement due à la situation sécuritaire, pourrait se dégrader davantage avec la crise sanitaire du COVID-19.

La Conférence relève par ailleurs que les difficultés liées aux importations, la fermeture des marchés, les mesures de confinement et la mise en quarantaine des zones touchées par la pandémie pourraient priver les producteurs ruraux d'un accès facile aux intrants agricoles et affecter négativement les résultats de la campagne 2020-2021 déjà sous la menace du péril acridien avec l'installation prochaine de la saison des pluies. Cette situation pourrait déboucher sur une aggravation

de la situation alimentaire et nutritionnelle pour la région en 2021.

La Conférence, consciente que les couches vulnérables sont très affectées par les mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie à Coronavirus, recommande aux Etats membres de mettre rapidement en œuvre les mesures d'atténuation prises en leur faveur.

La Conférence décide de prendre les mesures ci-après et invite les Etats membres ainsi que les Institutions communautaires à les mettre en œuvre :

- l'instauration, dans le cadre communautaire, d'une plus grande coordination dans la prise des mesures sanitaires relatives à la gestion des frontières intérieures et extérieures de l'Union ;

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional de renforcement des capacités des systèmes de santé pour la gestion des épidémies ;

- l'adoption d'une Déclaration portant suspension temporaire de l'application du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité ;

- la prise, avec célérité, de toutes les mesures qui s'avèreraient nécessaires pour réduire l'impact de la pandémie sur nos populations et soutenir l'économie pendant et après la crise.

La Conférence exprime sa vive préoccupation face à l'escalade continue des actes terroristes et de banditisme contre les pays de l'Union, et réitère la détermination des Etats membres à renforcer leur coopération dans la lutte contre le terrorisme. Elle condamne l'enlèvement de Monsieur Soumaila Cissé, Chef de file de l'opposition malienne et rassure le gouvernement malien de son soutien et de ses encouragements pour toutes les initiatives en cours pour sa libération dans les meilleurs délais

et sans condition.

Abordant la situation politique au sein de l'Union, la Conférence salue le bon déroulement des élections présidentielles en Guinée-Bissau et au Togo.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement adressent leurs vives et chaleureuses félicitations à son Excellence Monsieur Umaro Sissoco EMBALLO, pour son accession à la magistrature suprême de la Guinée-Bissau et à son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE pour sa réélection à la présidence de la République Togolaise.

La Conférence exprime sa satisfaction au Président de la Commission de l'UEMOA, au Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, au Président de la Banque Ouest Africaine de Développement, au Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers, ainsi qu'au personnel de tous les Organes et Institutions de l'UEMOA, pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre des programmes et projets communautaires.

La prochaine Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement se tiendra en juillet 2020 à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement adressent leurs sincères remerciements à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, pour avoir pris l'initiative de cette session extraordinaire et pour les bonnes dispositions matérielles et techniques prises pour sa réussite.

Fait à Abidjan, le 27 avril 2020

POUR LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'UEMOA

LE PRÉSIDENT, S. E. MONSIEUR ALASSANE OUATTARA

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Eviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

## ● La Cgrae fait un don de 145 millions de FCfa en vivres et en numéraire aux retraités

Un peu plus de 145 millions de FCfa en vivres et en espèces. C'est la valeur globale du don qu'a fait, hier, l'institution de prévoyance sociale - Caisse générale de retraite des agents de l'Etat (Ips-Cgrae) aux organisations de retraités de Côte d'Ivoire dans le cadre de la riposte nationale contre le coronavirus. La caravane de la solidarité de la Cgrae, conduite par le directeur général, Abrahamane Tiémoko Berté, a visité, pour l'occasion trois structures : la Fédération des associations de retraités de Côte d'Ivoire (Fareci) à Cocody Centre, le Conseil national des retraités de Côte d'Ivoire (Conareci) à Cocody Angré et l'Association des veuves des fonctionnaires retraités (Mobla) à Abobo Dokui. Au siège de la Fareci, Abrahamane Berté et sa délégation ont offert à leurs hôtes, 5000 masques, 1000 gels hydro-alcooliques, 5 tonnes de riz et



Le Dg Abrahamane Berté a marqué l'engagement de la Cgrae aux côtés des assurés sociaux.

100 cartons d'huile, ainsi qu'un chèque de 15 millions de FCfa à la faitière et 6 millions de FCfa à chaque association membre. Le directeur général de la Cgrae a expliqué que cette action fait suite à l'appel à la solidarité lancé par le Président de la République, Alassane Ouattara, pour faire face à la pandémie de coronavirus en Côte d'Ivoire. « L'Ips-Cgrae, qui est une institution

de sécurité sociale et qui a en charge le système de gestion des pensions publiques, civiles et militaires, se devait, devant cette situation particulièrement difficile pour ses pensionnaires retraités, encore plus exposés au Covid-19, de prendre les devants. Elle avait le devoir de manifester sa solidarité et sa bienveillance à ses assurés sociaux. C'est tout le sens de l'activité de ce jour », a-t-il fait

savoir. Pour Abrahamane Berté, la Fareci, qui est un groupe de 12 associations et qui compte environ 30 000 adhérents, est un relais précieux pour les messages de sensibilisation aux mesures barrières de lutte contre la maladie à coronavirus. Il a précisé que le don de son institution doit bénéficier en priorité aux retraités les plus vulnérables.

Le Conseil national des retraités de Côte d'Ivoire, deuxième étape de la visite des responsables de la Cgrae, a, lui aussi, reçu le même stock de vivres et de matériel d'hygiène que la Fareci. Il a également reçu le même montant. Quant à l'association Mobla, elle a bénéficié de 13 millions de FCfa en vivres et kits d'hygiène, 5 millions de FCfa pour l'organisation et un million de FCfa pour la coordination chargée de répartir les dons aux sections et sous-sections.

Les présidents de la Fareci, Mathurin Kouassi, du Conareci, Issa Diakité et la présidente de l'association Mobla, Veuve Nana Camara Ban, ont, tour à tour, exprimé leur reconnaissance et leur gratitude à la Cgrae pour son important don. « Votre geste arrive à point nommé pour les retraités qui vivent difficilement la crise sanitaire du Covid-19, d'autant qu'ils sont les plus exposés et les plus vulnérables à la maladie », a indiqué Issa Diakité. ■

GERMAIN GABO

## Lavage des mains, conseils et dons à Amangouakoi



Remise des équipements aux représentants des villages sous le regard du chef central (en complet page).

Les sept villages situés aux encablures de l'aéroport Félix Houphouët-Boigny dont le centre est Amangouakoi ont reçu une assistance particulière. Le 25 avril, les représentants des communautés de ces localités, entre autres Bakro, Aero-canal, Abbeykro, Kamboukro, réunis sur le site du groupe scolaire d'Amangouakoi, se sont prêtés aux conseils d'experts en santé sur la manifestation du Coronavirus et la conduite à tenir face à la maladie et surtout, à des démonstrations de lavage des mains et d'utilisation efficace des produits désinfectants. C'est une initiative de la chefferie centrale dirigée par Philippe Yapi, avec l'appui de la Mairie de Port-Bouët, de la Mutuelle et l'Ordre des pharmaciens de Côte d'Ivoire. Selon le chef du village, cette activité est à sa troisième séance en seulement quelques semaines. « Dès les premiers moments, nous avons effectué des campagnes de sensibilisation publique et fait du porte à porte. Malgré tout cela, nous avons senti un relâchement au niveau du respect des mesures

barrières et même du couvre-feu. C'est pour cette raison que nous avons initié cette troisième édition », explique Philippe Yapi. Pour lui, il n'est pas question que les habitants des villages d'Amangouakoi se comportent comme des récalcitrants face aux mesures prises par le gouvernement pour les protéger contre la pandémie. C'est pour cette raison qu'il a sollicité l'appui de la Mutuelle et l'Ordre des pharmaciens de Côte d'Ivoire et le District sanitaire de Port-Bouët pour instruire les populations, en présence du représentant du préfet d'Abidjan, sur le Covid-19. Face aux habitants, parés de cache-nez distribués par de bonnes volontés, Dr Diadiou Atepsé, présidente de la Mutuelle des pharmaciens, Coulibaly Matenin, responsable des affaires sociales et Kié Danièle de la Commission entraide et solidarité de l'ordre des pharmaciens ont fait des démonstrations de lavage des mains. Elles ont profité de l'occasion pour donner des conseils d'usage sur l'automédication. ■

H. ADOU

## ● Joseph Seka Seka et des cadres sensibilisent à Yakassé Attobrou

L'initiative de la mutuelle de développement de Yakassé-Attobrou, le ministre de l'Environnement et du Développement durable, Joseph Seka Seka et des cadres ont pris d'assaut les gares, marchés et ruelles de la localité pour sensibiliser les populations au Covid-19. En présence du préfet de département, la sensibilisation des chauffeurs et des passagers à l'application des mesures barrières contre le covid-19, a permis à quelques hésitants de comprendre la nécessité des cache-nez. Au grand marché de la ville, c'est à un véritable enseignement que se sont prêtés les commerçants et usagers venus faire leurs courses. « Je suis parmi vous, à cause de la maladie à coronavirus qui fait beaucoup de victimes. Quand quelqu'un a la maladie, il la transmet à l'autre. C'est pour cette raison qu'il y a des attitudes à avoir. Il y en a qui disent que le "koutoukou" guérit la maladie. Non ! Il tue plutôt ! Quand vous le buvez, vous devenez encore plus fragiles face la maladie. Arrêtez sa consommation. Si vous attrapez la maladie,



Devant les vendeurs et vendeuses du marché, le ministre et sa suite ont expliqué le bien-fondé du respect des mesures barrières.

C'est votre mort que vous signez », a-t-il indiqué. Ce fut l'occasion pour le Prof Brouh Yapo, médecin anesthésiste, réanimateur, d'enseigner sur le coronavirus, les dangers qu'il présente et les stratégies à adopter pour l'éviter. Pour lui, la seule manière de s'attirer cette maladie est le non-respect des mesures barrières et des consignes édictées par le Gouvernement. Il a par ailleurs situé les populations sur

l'isolement du malade et l'interdiction de visites. Des affiches portant sur les mesures de prévention ont, à l'occasion, été distribuées aux représentants des sous-préfectures, des villages et campements, afin qu'ils s'en servent comme moyens de communication. « Le covid-19 est une nouvelle maladie dont les modes de contamination ne sont pas totalement connus. La science dit que ce virus se retrouve

dans le sang et même dans les selles... Une fois infectés, il est difficile de vous soigner, car il n'y a pour l'instant pas de médicaments à disposition pour soigner l'infecté », enseigne le professeur de médecine. La cérémonie s'est soldée par une opération de remise de matériels aux sous-préfets qui se chargeront de les redistribuer aux différents chefs de communauté et de village. ■

HERVÉ ADOU

**CORONAVIRUS (COVID-19) Mesures de prévention**

Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon ou utiliser un gel hydro-alcoolique.

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir pour tousser ou éternuer.

Éviter tout contact avec une personne souffrant de fièvre, rhume et toux.

Bien cuire la viande et les œufs.

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE 143 ou 101 OU ENVOYER PAR SMS CORONAVIRUS AU 1366

10

Eraternité-Matin Nation

Mercredi 29 avril 2020

## Fonds de soutien au secteur agricole Des acteurs proposent la mise sur pied d'un comité de suivi pour une meilleure répartition

La répartition du fonds de soutien au secteur agricole annoncée par le gouvernement était le sujet d'une conférence de presse, tenue le jeudi 23 avril, à Abobo N'doté, par des acteurs dudit secteur. Il s'agit de Penatirgué Soro, Pca de l'Association nationale des coopératives agricoles de Côte d'Ivoire (Anacaci), par ailleurs porte-parole du comité national de réflexion des producteurs de café-cacao, Bergan Kouadio, président de l'Organisation nationale des producteurs agricoles de Côte d'Ivoire (Onapaci) et Koua Blé Faust, secrétaire général du Syndicat libre pour la défense des producteurs agricoles de Côte d'Ivoire (Sylipta-Ci). Au cours de cette rencontre avec la presse, le Pca de l'Anacaci, conférencier principal du jour, a lancé un appel à l'endroit des producteurs agricoles, en vue de les rassurer sur le travail qui est en train d'être fait pour une meilleure répartition de ce fonds. « Le 9 avril 2020, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural nous a annoncé, au cours d'une réunion à son



Pour Penatirgué Soro, Pca de l'Anacaci (au centre), seule la mise en place d'un comité de suivi permettra une répartition équitable des fonds. (PHOTOS:DR)

cabinet, que le gouvernement a décidé de soutenir le secteur agricole à hauteur de 300 milliards de F Cfa, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Le ministre a aussi précisé qu'une partie de ce fonds, soit 50 milliards de F Cfa, est destinée au secteur du vivrier et l'autre partie, 250 milliards, aux cultures pé-

rennes. Et depuis ce temps, les différents acteurs du secteur s'impatientent, vu les difficultés auxquelles ils sont confrontés. C'est pourquoi, nous voulons les rassurer et les appeler à la sérénité. Nous leur demandons de rester à l'écoute. Car nous sommes en train de réfléchir pour que personne ne soit

lésé dans la répartition de ce fonds. Toutes les filières agricoles seront impliquées dans la répartition », a-t-il affirmé.

Avant d'exprimer sa reconnaissance au Chef de l'État, au Premier ministre, ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et du Développement rural. Selon le conférencier, un comité de suivi sera mis sur pied dans les prochains jours pour travailler sur cette question. « Le comité de suivi sera composé de représentants des différentes filières du secteur agricole. Je souhaite qu'il soit logé à la Chambre de l'Agriculture, qui est la maison commune. Nul ne sera lésé, nul ne sera oublié », a-t-il poursuivi. Pour le porte-parole du comité national de réflexion des producteurs de café-cacao, ce fonds sera une véritable bouffée d'oxygène pour le secteur de l'agriculture. « Le secteur agricole est en effet confronté à d'énormes difficultés depuis le déclenchement de la pandémie du Covid-19 en Côte d'Ivoire.

Des emplois sont menacés, la matière première est menacée, les productions sont menacées. Il y a une menace sur la sécurité alimentaire. Normalement, cet appui devrait nous permettre de maintenir l'emploi et la production. Car la population doit pouvoir manger à sa faim après le Covid-19. Il y aura beaucoup de défis à relever après la pandémie », a-t-il insisté. Et de préciser que ce fonds servira notamment à maintenir l'outil de production. « Ce fonds doit pouvoir servir effectivement la cause des agriculteurs. Les différents acteurs doivent mener ensemble la réflexion. D'où la nécessité de la mise en place d'un comité de suivi. Si tout s'est bien passé au niveau des Pme, il n'y a pas de raison que ce ne soit pas pareil au niveau du secteur agricole », a-t-il affirmé.

CASIMIR DJEUZOU

## La Société de banane offre des vivres et non vivres aux populations de Nonkouagon

Les populations de Nonkouagon dans la sous-préfecture de Songon, village riverain de la Société d'étude et de développement de la culture bananière (Scb), précisément du site de Grand Niéky, ont reçu de la Scb des vivres et non vivres. Ce sont, entre autres, 56 sacs de riz de 25 kg chacun, 282 bidons d'huile de 3 litres chacun, 275 kg de sucre, 140 sacs de pâtes alimentaires, 140 kg de sel et 310 litres de savon liquide. La Scb répond ainsi favorablement à la demande de la chefferie de ce village qui, face aux conséquences de la maladie à coronavirus sur les populations, a vaillamment sollicité une aide en vivres à la société lors d'une récente cérémonie de remise de kits de lavage des mains pour freiner la propagation de cette maladie. Cette autre cérémonie de remise de dons, la deuxième du genre, s'est déroulée le 27 avril à la place publique



Le chef du village (à droite) recevant des dons

de ce village de près de 1000 âmes. Pour Aman Israël, chef du village, cet important don qui soulagera ses administrés traduit la bonne cohabitation qui existe entre son village et la Scb. « C'est dans les moments difficiles que l'on voit ses meilleures relations », s'est-il réjoui. Il a, par ailleurs, souhaité que les activités de cette société prospèrent afin qu'elle puisse toujours leur venir en aide. Rappelons que, toujours dans

le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, cette société a offert récemment aux villages de PK 5, Kimoukro et Ono, riverains de son site de Scb-Ono, dans la sous-préfecture de Bongo, des kits de lavage des mains et mis en place des comités pour sensibiliser davantage les populations rurales au respect des mesures barrières en vigueur.

BONI AMLAMAN  
CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

## La Matca offre des kits d'hygiène et des vivres au ministère des Transports

La Mutuelle d'assurances des taxis-compteurs d'Abidjan (Matca) ne veut pas être en reste dans l'élan de solidarité créé autour du gouvernement, depuis l'apparition du Covid-19 en Côte d'Ivoire. Cette structure, avec à sa tête Guédou Élie Ousmane, son directeur général et Touré Faman, son Président du conseil d'administration, vient de faire un important don au ministère des Transports, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Il s'agit d'un lot de kits d'hygiène (gel hydroalcoolique, masques, savon) et de vivres (riz, huile) d'un montant total de 20 millions de F Cfa, destiné aux acteurs du secteur des transports.

A ce matériel, la Matca a ajouté un chèque de 5 millions de F Cfa, destiné aux chercheurs ivoiriens engagés dans la lutte contre le Covid-19. Le don a été réceptionné par le ministre des Transports Amadou Koné, ce jeudi 23 avril dans les jardins de l'immeuble Postal 2001, au Plateau. A l'occasion, le directeur général de la Mat-



Par ce geste, le donateur entend apporter sa contribution à la riposte nationale contre le Covid-19.

ca a indiqué que ce geste a pour but d'apporter la contribution de sa mutuelle, à la lutte contre la propagation du Covid-19 en Côte d'Ivoire. Dans le même sens, le Pca Touré Faman a souhaité que d'autres structures emboîtent le pas à la Matca, en apportant également un soutien au ministère des Transports, qui en a énormément besoin en cette période difficile. Tout en remerciant les donateurs pour ce geste important, le ministre des Transports Amadou Koné a souligné que les acteurs de son département sont mobilisés pour faire barrage à la pandémie

du Covid-19. « Les acteurs du secteur et nous-mêmes sommes engagés à faire en sorte que le transport ne soit pas le vecteur de propagation du Covid-19 en Côte d'Ivoire », a-t-il affirmé. Avant de lancer un appel à la solidarité autour des personnes financièrement faibles. « Je lance un appel au monde des transports pour un soutien aux plus faibles. Notamment aux personnes qui vivent au jour le jour. C'est seulement de cette manière que nous réussirons à faire barrage à cette maladie », a-t-il insisté.

C. DJEUZOU

12

Fraternité Matin

Politique

Mercredi 29 avril 2020

## Assemblée nationale Voici le nouveau fonctionnement

La Chambre basse du Parlement a réaménagé son système de travail. La lutte contre le Coronavirus oblige.



La conférence des présidents a adopté le nouveau fonctionnement de l'Assemblée nationale.

Désormais, le travail parlementaire s'effectuera avec la participation de 50 personnes au plus réparties entre les groupes parlementaires, le personnel administratif et la presse. Cela, conformément aux mesures de restriction prises par le gouvernement. C'est ce qu'indique un communiqué de presse de l'Assemblée nationale dont nous avons reçu copie hier. Selon la note, cette "méthode exceptionnelle de travail" a été proposée par le président de l'institution, Amadou Soumahoro, pour "tenir compte de la situation de crise sanitaire liée au

Coronavirus". Cette option prise par le bureau de l'Assemblée nationale au cours de sa rencontre du lundi, dont l'ordre du jour portait sur les modalités de reprise du travail parlementaire, a été adopté hier par la conférence des présidents. Ainsi donc, sur les 255 députés que compte l'Assemblée nationale, 40 siègeront lors des séances plénières. Le quota des députés, dit proportionnellement à leur représentativité. "Sur cette base, le groupe parlementaire Rhdp désignera 26 députés, le groupe parlementaire Pdc 10 députés, le groupe parlementaire

Rassemblement 2 députés, le groupe parlementaire Vox populi 1 député et les députés non alignés 1 représentant. Aussi les groupes parlementaires sont-ils placés au cœur du travail législatif. En effet, il leur revient de désigner chacun leurs membres pour les représenter au cours des différentes séances", lit-on dans le communiqué. Outre cette décision, la conférence des présidents a adopté l'avant-projet de calendrier de la session ordinaire 2020. Celui-ci couvre la période allant du 30 avril au 30 juin. Dans cet intervalle de temps, les députés examineront vingt projets de

loi dont six ordinaires, un organique et treize demandes de ratification d'ordonnances. Demain aura lieu une séance plénière pour valider ce calendrier.

ÉTIENNE ABOUA

## Demande de suspension du mandat d'arrêt contre Guillaume Soro Dah Sansan qualifie d'illégal et de "désastre judiciaire" la décision de la Cour africaine

L'Union des jeunes du Rhdp s'est prononcée, hier, sur la décision de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples de suspendre le mandat d'arrêt émis par l'État de Côte d'Ivoire contre Guillaume Soro. Dah Sansan, le président de cette structure de jeunesse de la formation politique des Houphouëtistes, a qualifié d'"illégal et de désastre judiciaire" cette décision de la juridiction basée à Arusha, en Tanzanie. « Il s'agit d'une décision truffée d'erreurs judiciaires graves dont l'application difficile, voire impossible, constituerait une injure faite à nos juridictions et à la souveraineté de l'État », s'est-il indigné.

Dah Sansan a déclaré que la Cour s'est fondée essentiellement sur les qualités des personnes mises en cause, sur des risques de condamnation à 20 ans de réclusion, à l'emprisonnement à vie, sur l'impossibilité de Guillaume Soro, pressenti comme candidat, de participer aux élections d'octobre 2020 pour prendre sa décision. Aussi a-t-il dit: « On comprend aisément pourquoi M. Guillaume Soro a choisi cette Cour parmi tant d'autres. On peut également poursuivre le questionnement en se demandant qui sont les acteurs actuels de cette Cour. La qualité de député, d'ancien ministre, de médecin, de dirigeant de parti politique fait-elle absolument



obstacle aux poursuites pénales? »

Le président des jeunes du Rhdp a fait savoir que concernant la situation de Guillaume Soro, la Cour n'a retenu que sa déclaration d'intention de candidature faite au moyen des réseaux sociaux pour ordonner la suspension des poursuites. Et ce, sans s'interroger sur les faits graves de détournement et d'atteinte à la sûreté de l'État qui lui sont reprochés. Dah Sansan a donc conclu que « la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, dans sa composition actuelle, fait la promotion des coups d'État, du désordre et de la déstabilisation des institutions. »

KANATÉ MAMADOU

## Recel de deniers publics, blanchiment de capitaux Guillaume Soro condamné à 20 ans d'emprisonnement

Le tribunal correctionnel a reconnu, hier, Guillaume Soro coupable de recel de deniers publics et de blanchiment de capitaux. Il l'a, par conséquent, condamné à 20 ans d'emprisonnement. Cette peine privative de liberté de l'ancien président de l'Assemblée nationale est assortie d'une amende de 4,5 milliards de FCfa. Le juge Cissoko Amourlaye qui a présidé cette audience a déclaré que cette condamnation par contumace du prévenu est prévue par les articles 107, 108 et 447 du code pénal. Il a aussi informé que le tribunal a ordonné en son encontre la confiscation au profit de l'État de l'ensemble de son immobilier sis à Marcory-résidentiel. Ainsi que la privation de ses droits prévus par l'article 68 du code pénal pendant 5 ans. Le juge du tribunal correctionnel a indiqué qu'après avoir constaté la caducité du mandat d'arrêt qui avait été lancé contre Guillaume Soro par le magistrat instructeur, il en a décerné un nouveau contre le concerné. A l'ouverture du procès qui a eu



lieu en l'absence du conseil du prévenu, les avocats de l'État qui s'étaient constitués en partie civile avaient réclamé 3 milliards de FCfa à titre de dédommagement. Mais le juge Cissoko Amourlaye, en rendant sa décision, a condamné Guillaume Soro à payer 2 milliards. Le procureur de la République, Adou Richard, représentant le ministère public, avait plaidé pour une condamnation à 20 ans d'emprisonnement de l'accusé. Le verdict est donc allé dans le sens qu'il a souhaité.

Me Abdoulaye Ben Méité, membre du collège des avocats de l'État, devant la presse, a salué cette décision rendue par le tribunal correctionnel. « Cette décision est l'amorce d'une nouvelle ère en Côte d'Ivoire. Il faut traquer les corrompus partout où ils se trouvent, de sorte que notre État puisse se conformer à ses engagements, à savoir la lutte contre la corruption chère à notre client, l'État de Côte d'Ivoire », a-t-il confié. A la question de savoir si cette décision est légale et respecte le droit de Guillaume Soro dans la mesure où ses avocats n'étaient pas présents au tribunal pour assurer sa défense, Me Méité a répondu: « Tous les avocats ont été mis en situation de comparaître et d'assister leurs clients. C'est le cas de l'État de Côte d'Ivoire. Nous avons comparu comme vous l'avez constaté. Les avocats de Guillaume Soro avaient été avisés de l'audience. Ils ont choisi délibérément de ne pas déférer à cette convocation, de même que leur client ».

K. MAMADOU

### COMMUNIQUE DU LIQUIDATEUR DE CEA IARD

Le Liquidateur de la Compagnie d'Assurances Euro-africaine (CEA-IARD) informe le public qu'il est mis en vente au plus offrant un terrain urbain d'une superficie de mille huit cent trente-sept (1.837) mètres carrés situé à Bingerville, Baie des Iris, Ilot 01, Lot 02.

Les informations et les modalités de vente concernant ledit terrain peuvent être consultées au siège de CEA-IARD Liquidation sis à la Riviera 3 - Résidence Les Rosées - Villa n°86 (Route menant au Lycée Français en venant du Boulevard Mitterrand), téléphone : 02.92.69.86/ 88.41.55.49.

Les offres sont reçues sous pli fermé confidentiel portant la mention « vente terrain CEA Liquidation ».

La vente s'inscrit dans le cadre de l'ordonnance n°0434/2020 du Tribunal de Commerce d'Abidjan en date du 21 février 2020.

Pour avis  
Le Liquidateur